Sources L'Oise économie

CCI O
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE

N° 112 • octobre/novembre/décembre 2010

www.oise.cci.fr

Le magazine de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

**DOSSIER**

# APPRENTISSAGE : LA RÉUSSITE EN TROIS DIMENSIONS

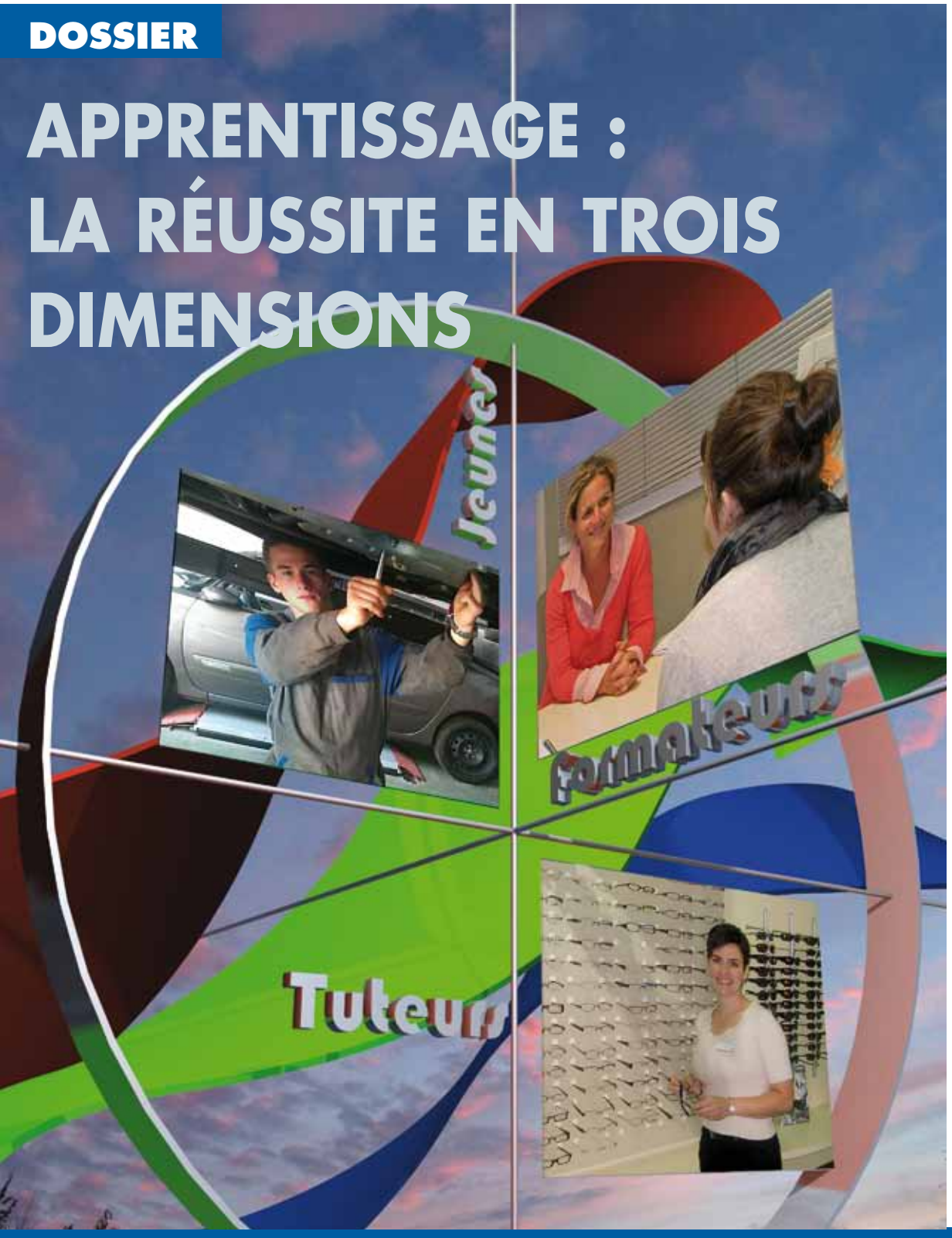


## GÉRARD RAMEIX, médiateur national du crédit, à la CCIO

## Formalités des entreprises : en toute simplicité !

## Tous les prestataires informatiques dans un guide

# Un nouveau réseau des CCI à votre service : votez !

# ÉLECTIONS CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

# VOTER

## c'est donner du poids à votre entreprise

(7Signes.com) La communication édu'active

**DU 25 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2010**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie défendent vos intérêts auprès des pouvoirs publics, vous accompagnent à chaque étape du développement de votre entreprise et forment vos salariés. Votez, par correspondance ou par **voie électronique**, pour les chefs d'entreprise qui vous représenteront à la CCI de Région Picardie et à votre CCI territoriale de l'Oise.

**www.oise.cci.fr**
N° vert : 0800 000 860

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

N° 112 OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2010

## 3 ACTUALITÉ


3 Un nouveau réseau des CCI à votre service
6 Dinamic Entreprises, une garantie de résultats
6 Commerce et services aux particuliers à la CCIO : nouvelle direction, nouvelle dynamique
7 Cafés, hôtels et restaurants, optimisez vos performances
7 Grenelle 2, un engagement national pour l'environnement
8 Le Grand Paris, métropole mondiale d'avenir
8 Les logiciels libres, un marché plein de promesses
9 Gérard Rameix, médiateur national du crédit, à la CCIO
9 Le surendettement, parlons-en !
10 Agenda

**11 DOSSIER**
Apprentissage, la réussite en trois dimensions

**19 ÉCHANGES**
19 Joël Maratra, un mordu de l'automobile et de la transmission des savoirs
19 Cadeaux Letulle à Beauvais : tout un monde de raffinement
20 Coup de jeune pour Adler Technologies
21 Il se passe toujours quelque chose sur le site internet de la CCI de l'Oise
22 Formalités des entreprises : en toute simplicité !
24 Ça s'est passé chez nous

**25 PRATIQUE**
25 Repères
26 Expertise juridique
Recouvrement de créances : l'injonction de payer
27 Offres de cession/reprise
Une transmission réussie : Sodifa à Boran-sur-Oise



L'Oise économie : revue trimestrielle de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

Pont de Paris - BP 60250 - 60002 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 79 80 81 - Fax : 03 44 79 80 05
Directeur de la publication : Jacky Lebrun. Rédacteur en chef : Dominique Bon. Rédaction : Anne Falguière et l'ensemble des services de la CCIO.
Publicité - Tél : 03 44 79 80 49 - Fax : 03 44 79 80 05
Conception et réalisation : CCI de l'Oise - ISSN 1778-9869
Imprimeur : SIB, Boulogne sur Mer - Tirage : 21000 exemplaires
redaction@cci-oise.fr regie@cci-oise.fr


# Un nouveau réseau des CCI à votre service

VOTER
C'EST DONNER DU POIDS À VOTRE ENTREPRISE

Pour la première fois depuis la création des Chambres de commerce et d'industrie, vous, chefs d'entreprise ou vos représentants, êtes appelés à élire directement et simultanément vos pairs à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Picardie (CCIR) et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) de l'Oise.

C'est l'aboutissement d'un long processus de réforme, lancé dès 2002 et qui, en 2007, s'est inscrit dans la Revue Générale des Politiques Publiques voulue par le Gouvernement. Le dialogue entre les Chambres et notre ministère de tutelle a finalement conduit à l'adoption d'un projet de réforme par l'Assemblée Générale des CCI le 14 avril 2009. La loi du 23 juillet dernier a fixé les grands principes appelés à régir votre nouveau réseau consulaire :

- confirmation de notre statut d'établissement public de l'Etat,
- missions au service des entreprises et des territoires réaffirmées avec force,
- maintien, avec les Chambres de Commerce et d'industrie Territoriales (votre CCI de l'Oise actuelle), d'un dispositif de proximité d'appui aux entreprises,
- renforcement des compétences de l'échelon régional, notamment sur les plans des allocations budgétaires, des ressources humaines, de la coordination des actions opérationnelles des différentes CCIT et de la mutualisation des fonctions support,
- confortation du rôle d'animation du réseau de notre assemblée nationale, l'ACFCI,
- évolution de nos ressources fiscales marquée par une grande rigueur budgétaire.

Vous allez donc voter pour des chefs d'entreprise qui vont guider les premiers pas de ces nouvelles CCI. C'est dire qu'une participation importante ne peut qu'encourager l'engagement plein et entier de vos futurs élus, au service des entreprises et des territoires de l'Oise.

C'est pourquoi nous avons voulu vous permettre de voter aussi par internet. En moins de deux minutes et en quelques clics, à partir de n'importe quel ordinateur, connectez-vous sur www.jevote.cci.fr/oise et désignez ceux qui vont vous représenter pendant cinq ans.

**Dès le 25 novembre et jusqu'au 8 décembre, VOTEZ !**

# ÉLECTIONS DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : MODE D'EMPLOI

**Entre le 25 novembre et le 8 décembre prochains, les représentants des entreprises commerciales, industrielles et de service vont élire leurs porte-paroles à plusieurs niveaux de représentation. Guide pour bien comprendre le déroulement et les enjeux de cette élection, ainsi que les rôles et missions de chaque Assemblée élue.**

## QUI PEUT VOTER ?

Sont inscrits sur les listes électorales : les commerçants et chefs d'entreprise immatriculés au registre du commerce et des sociétés (RCS), leurs conjoints ayant été déclarés au RCS, les représentants des SA, SAS, SARL, EURL, sociétés en commandite ou en nom collectif, ceux des établissements publics à caractère industriel et commercial, ainsi que les représentants de leurs établissements secondaires. Et ceci, quelle que soit leur nationalité, même non européenne.

## QUAND VOTER ?

Le calendrier des élections consulaires :

- Du 8 novembre au 7 décembre 2010 à minuit : campagne électorale des candidats
- Le 25 novembre 2010 au plus tard : expédition du matériel de vote aux électeurs
- Du 25 novembre au 8 décembre 2010 : vote par voie électronique ou vote par correspondance
- 13 décembre 2010 : début des opérations de dépouillement
- Entre le 13 et le 16 décembre 2010 : proclamation des résultats
- Au cours des semaines suivantes : installation de la CCIT de l'Oise, puis de la CCIR de Picardie, puis de l'ACFCI.

## COMMENT VOTER ?

Chaque électeur va recevoir le matériel de vote par courrier à partir du 25 novembre. Mais, cette année, chacun va pouvoir également voter par voie électronique : sécurisé, rapide et anonyme, le site www.jevote.cci.fr/oise permet de prendre part au scrutin en quelques clics.

## QUELS ÉLUS POUR QUELLE ASSEMBLÉE ?

Pour la première fois, vous allez élire directement vos représentants à la Chambre de commerce et d'industrie Régionale (CCIR) de Picardie : 18 élus titulaires qui y siègeront et leurs 18 suppléants.

Par ailleurs, ces 36 élus siègeront à la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) de l'Oise ; à leurs côtés, vous allez aussi désigner 6 élus qui ne siègeront qu'à la CCIT de l'Oise. Celle-ci comptera ainsi 42 membres.

En fonction de sa catégorie et de sa taille, chaque entreprise devra élire ses représentants suivant le tableau ci-contre :

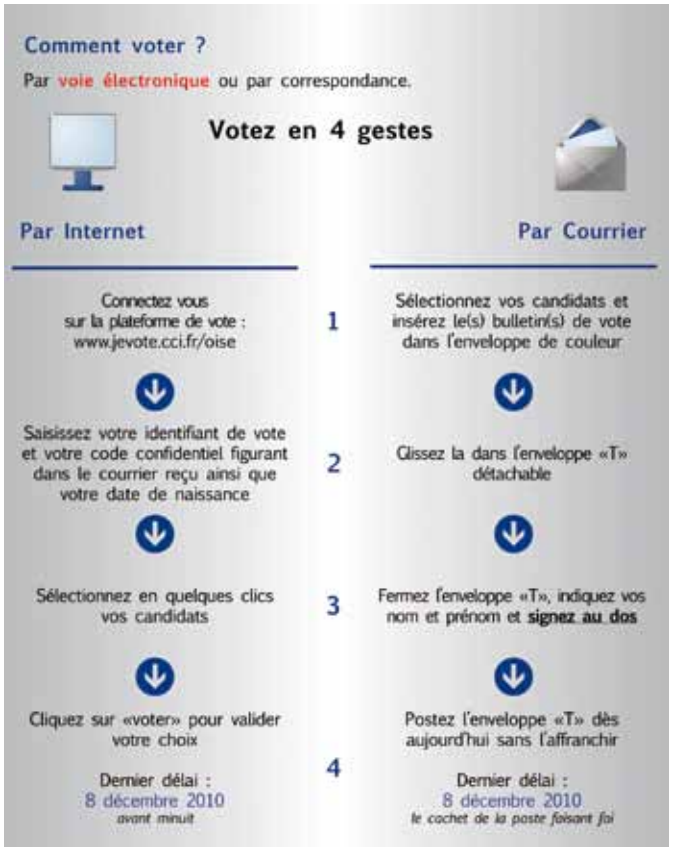
Comment voter ?
Par voie électronique ou par correspondance.
Votez en 4 gestes
Par Internet
Par Courrier
Connectez vous sur la plateforme de vote : www.jevote.cci.fr/oise
Sélectionnez vos candidats et insérez le(s) bulletin(s) de vote dans l'enveloppe de couleur
1
Saisissez votre identifiant de vote et votre code confidentiel figurant dans le courrier reçu ainsi que votre date de naissance
Glissez la dans l'enveloppe «T» détachable
2
Sélectionnez en quelques clics vos candidats
Fermez l'enveloppe «T», indiquez vos nom et prénom et signez au dos
3
Cliquez sur «voter» pour valider votre choix
Postez l'enveloppe «T» dès aujourd'hui sans l'affranchir
4
Dernier délai : 8 décembre 2010 avant minuit
Dernier délai : 8 décembre 2010 le cachet de la poste faisant foi

| Vous appartenez à la sous catégorie | Elus CCIR Picardie | | Elus CCIT Oise uniquement | Total CCIT Oise |
|---|---|---|---|---|
| | Titulaires | Suppléants | | |
| Commerce C1 (0 à 9 salariés) | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Commerce C2 (10 salariés et +) | 2 | 2 | 2 | 6 |
| Industrie I1 (0 à 49 salariés) | 4 | 4 | 1 | 9 |
| Industrie I2 (50 salariés et +) | 4 | 4 | 1 | 9 |
| Services S1 (0 à 9 salariés) | 3 | 3 | 1 | 7 |
| Services S2 (10 salariés et +) | 3 | 3 | - | 6 |
| Nombre de sièges à pourvoir | 18 | 18 | 6 | 42 |

A titre d'exemple, un commerçant qui emploie deux salariés pourra élire 4 représentants à la CCIR de Picardie, dont 2 titulaires qui y siègeront, et leurs 2 suppléants. Il élira également un représentant qui siègera uniquement à la CCIT de l'Oise. Ces cinq élus siègeront à la CCIT de l'Oise.

Au total, votre CCIT sera composée de 42 élus,
18 représentant les entreprises industrielles,
13 les prestataires de services et 11 les commerçants.

A la CCIR de Picardie, l'Oise sera représentée par 18 élus (chacun doté d'un suppléant), dont 8 représentant les activités industrielles, 6 les services et 4 les commerces.
Amiens, pour sa part, aura 11 sièges, tout comme l'Aisne ; le Littoral Normand Picard en aura 6.

Composition de la
Chambre de commerce et d'industrie Territoriale de l'Oise

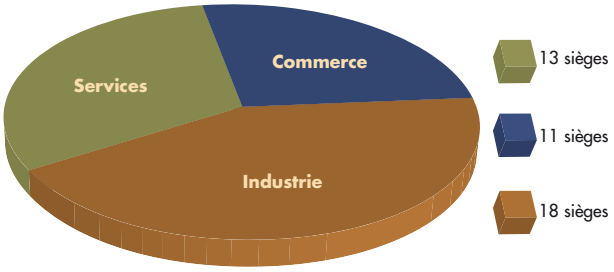


Composition de la
Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Picardie

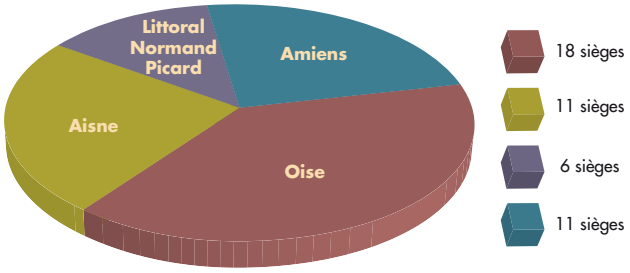


Enfin, les commerçants et chefs d'entreprises inscrits seront également appelés à élire les délégués consulaires. La mission de ceux-ci sera, chaque année pendant cinq ans, d'élire les juges aux Tribunaux de Commerce de Beauvais et de Compiègne. Attention, pour ce scrutin, seul est possible le vote par correspondance.

# LES MISSIONS DE CHAQUE ASSEMBLÉE

Conçue pour harmoniser les services rendus par les Chambres à leurs ressortissants, tout en réduisant leurs coûts et, donc, la pression fiscale exercée sur les entreprises, la réforme fixe très précisément les prérogatives de chacun des niveaux d'intervention.

Au niveau territorial, la CCIT voit réaffirmée sa mission d'appui de proximité aux entreprises de l'Oise. Plus que jamais, elle reste leur interlocuteur privilégié pour les aider dans leurs démarches déclaratives à travers le Centre de formalités des entreprises, pour leur apporter conseils et assistance dans le montage de leurs projets de création et de développement, pour les accompagner dans des démarches d'amélioration de performances ou d'adaptation au développement durable, pour les informer sur les évolutions réglementaires, les dispositifs d'aide ou encore les opportunités de cession ou de reprise…

La CCIT conserve sa mission de formation, aussi bien pour les jeunes avec les Centres de Formation des Apprentis, que tout au long de la vie, pour les dirigeants comme les salariés.

Dans le cadre du développement économique du territoire, elle gère des équipements aussi divers que des zones d'activités ou des infrastructures de transport. Elle analyse et diffuse des études économiques, contribue à la promotion de l'économie locale et à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou des Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les services support des différentes Chambres (finances, ressources humaines, informatique, etc…) sont rapprochés pour en mutualiser les coûts et faciliter un pilotage régional.

Seule habilitée à recevoir des ressources d'origine fiscale, la CCIR définit la stratégie régionale de son réseau de CCIT, établit un schéma directeur régional, des schémas sectoriels et un schéma régional de formation professionnelle.

Au niveau national, l'Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) a pour missions l'animation du réseau, sa représentation auprès des pouvoirs publics, la définition de la politique sociale du réseau et la coordination des activités à l'international. Intervenant en appui des CCIR sur les plans juridique, finances et communication, elle peut aussi les auditer.

Territoriales, régionales et nationale, les Chambres de commerce et d'industrie portent haut et fort la voix des entreprises à tous les niveaux stratégiques de décision.

**Alors, vous aussi, faites entendre votre voix : pour donner du poids à votre entreprise, votez !**

TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES ÉLECTIONS

N° vert 0 800 000 860 - elections@cci-oise.fr - www.cci-oise.fr rubrique élections consulaires - Plateforme de vote : www.jevote.cci.fr/oise

## Brèves

### Des étoiles plus brillantes

La loi de développement et de modernisation des services touristiques de 2009 prévoit un nouveau classement hôtelier, outil évolutif d'amélioration du parc et d'harmonisation des pratiques internationales. Basée sur le niveau d'équipements et de services et sur l'accessibilité et le développement durable, cette procédure de classement peut être préparée par un pré-audit gratuit de la CCIO, avant d'être contrôlée par un organisme évaluateur privé. Plus d'informations sur www.oise.cci.fr, rubrique Commerçants > Cafés, Hôtels, Restaurants.

>Contact

*Olivia Caulier*
*03 44 79 80 17*
*olivia.caulier@cci-oise.fr*

### Vos déclarations à l'Assurance Maladie en ligne !

Pour gagner du temps, et sur simple inscription rapide et gratuite, les employeurs peuvent désormais saisir leurs déclarations à l'Assurance Maladie en ligne sur le portail www.net-entreprises.fr si l'un de leurs salariés est victime d'un accident de travail ou de trajet. En cas d'arrêt de travail, ils peuvent y compléter l'attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières. Une fois remplis, les formulaires sont envoyés automatiquement vers la caisse de rattachement du salarié.

>Contact

*Secteur de Beauvais*
*Philippe Wattelier 03 44 10 10 87*
*Secteur de Compiègne/Noyon*
*Sylvie Nayraguet 03 44 90 45 50*
*Secteur de Creil*
*Cédric Favre 03 44 61 71 33*

# DINAMIC ENTREPRISES, une garantie de résultats

**Les premiers résultats des entreprises ayant suivi le dispositif mis en place par la CCIO sont convaincants : Dinamic Entreprises s'affirme comme une vraie opportunité pour traverser la crise et en sortir.**

Augmentation du chiffre d'affaires jusqu'à 21%, chiffre d'affaires en retard chutant de 35 à 7%, gains de productivité de 20%, coûts de « non-qualité » réduits de 40%, économies sur achats de 23%, taux de services passant de 32 à 65% : les treize PMI isariennes qui ont participé aux deux premières sessions Dinamic Entreprises ne peuvent que s'en féliciter. Basée sur une logique de résultats opérationnels et de pérennisation, cette action collective expérimentale aura duré neuf mois, pour donner naissance à des projets d'innovation, de performance interne ou de développement commercial. Un chef de projet de la CCI de l'Oise a coordonné autour des dirigeants et de leurs équipes, en collaboration avec des consultants et formateurs, pas moins de 84 sessions de formations pour cent collaborateurs, soit l'équivalent de 155 jours/homme. Forte de ce retour d'expérience positif, la CCI de l'Oise vient de relancer trois nouveaux groupes d'entreprises dans cette opération soutenue financièrement par l'Europe,

l'Etat et la région Picardie et coordonnée sur le plan régional par la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Picardie.

>Contact

*Direction industrie et services à l'industrie*
*Pascale Guillard 03 44 79 80 45*

# Commerce et services aux particuliers à la CCIO : NOUVELLE DIRECTION, NOUVELLE DYNAMIQUE

La Direction du commerce et des services aux particuliers de la CCI de l'Oise vient d'accueillir sa nouvelle directrice, Isabelle Desmarais. Après ses études de commerce, elle intègre en 1995 la société RS à Beauvais, pour laquelle elle s'attache à développer différents projets autour de la prospection, la fidélisation, la satisfaction clients et la promotion des ventes. Forte d'une large expérience en management d'équipes commerciales, elle termine son parcours chez RS comme responsable des ventes avant de rejoindre début septembre la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise. Sa mission première est de développer et promouvoir les entreprises de commerce et de services aux particuliers en les accompagnant dans le montage de dossiers, dans la réalisation d'études de faisabilité ou encore dans la recherche de financements. Avec son équipe, elle

développe et anime le réseau des commerçants en partenariat avec les élus locaux, comme très récemment à La-Chapelle-aux-Pots où une convention FISAC vient d'être signée par la Communauté de communes du Pays de Bray : la CCI de l'Oise a été chargée de réaliser une étude préalable à la mise en place de ce dispositif destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, pour préserver et développer un tissu d'entreprises de proximité.

>Contact

*Direction du commerce et des services aux particuliers*
*03 44 79 80 21*

# Cafés, hôtels et restaurants, OPTIMISEZ VOS PERFORMANCES

**CCI Formation a élaboré de nouvelles formations pour les cafetiers, hôteliers et restaurateurs. Pour maintenir, voire améliorer, la qualité de leurs prestations.**

Très dynamique, le secteur de l'hôtellerie-restauration est le premier employeur mondial. Il offre des métiers aussi diversifiés que cuisinier, manager, maître d'hôtel, réceptionniste, voiturier, sommelier,... aussi bien dans la restauration rapide que dans la restauration traditionnelle ou collective. Pour aider ses acteurs à optimiser leur professionnalisation, CCI Formation a mis en place des formations adaptées aux exigences de ce secteur, en matière d'hygiène alimentaire, de créativité culinaire, de relations clients, de contrôle et gestion des coûts, de législation,… S'adressant aux professionnels aguerris comme aux personnes en reconversion, ces formations leur permettent d'acquérir les compétences techniques indispensables pour optimiser leur professionnalisation. Parce que gérer les compétences reste un des facteurs clés de la réussite.

**>Contact**

*Virginie COSNARD*
*03 44 79 80 19*
*virginie.cosnard@cci-oise.fr*

# GRENELLE 2, un engagement national pour l'environnement

Votée le 12 juillet dernier, la loi « Grenelle 2 » fixe, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle de l'environnement, la loi dite « Grenelle 1 » de 2009. Ses 257 articles s'articulent en six chantiers majeurs : l'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification, un changement dans le domaine des transports, la réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production, la préservation de la biodiversité, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et, enfin, la maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé. Parmi les domaines qui feront l'objet d'une réglementation prochaine, citons par exemple : l'encadrement des phytopharmaceutiques, la définition des performances énergétiques et environnementales des constructions neuves, les baux verts pour les bureaux ou commerces d'une surface supérieure à 2 000 m², la mise en place de filières de collecte pour les déchets d'activités de soins, les déchets dangereux diffus, les meubles et les pneus renforçant la responsabilité élargie du producteur de déchets, une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées, l'élargissement du système des certificats d'économies d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les documents d'urbanisme…. Au total, pas moins de deux cents décrets d'application sont à venir.

**>Contact**

*Pôle développement durable*
*03 44 79 80 97*

## Brèves

### Ports fluviaux : transport terminal routier

Le Préfet de Région de Picardie a signé l'arrêté portant sur l'autorisation de circulation à 44 tonnes pour les pré et post acheminements fluviaux de la région, dans la limite de cent kilomètres autour des ports. Vingt-cinq sites dans l'Oise bénéficient de ce dispositif dérogatoire qui peut être consulté sur le site internet de la Préfecture de Région : www.picardie.pref.gouv.fr.

### Des prêts verts bonifiés

De nouveaux prêts verts bonifiés viennent d'être mis en place par Oséo aux côtés de ses partenaires bancaires : ces prêts s'adressent aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) jusqu'à 5 000 salariés, créées depuis plus de trois ans, et engageant des programmes d'investissements visant à accroître leur compétitivité tout en améliorant la protection de l'environnement. Garantis par Oséo, les financements bancaires couvrent jusqu'à 40% des investissements immatériels et corporels.

**>Contact**

*picardie.delegation@oseo.fr*

## Brèves

### La rentrée pour 800 apprentis

Plus de 800 jeunes apprentis ont effectué leur rentrée entre début septembre et fin octobre au CFA de la CCI de l'Oise, à Nogent-sur-Oise et Gouvieux. La filière Negoventis, qui forme aux métiers de la vente, du commerce et de la distribution jusqu'au niveau Bachelor professionnel Bac+3, est plébiscitée par les entreprises comme par les jeunes. Certaines filières comptent encore quelques places disponibles, et des entreprises sont toujours en attente d'un apprenti : il n'est pas trop tard pour s'inscrire, mais le temps presse...

>Contact

*Nadia Lambert*
*03 44 55 99 02*
*cfa@cci-oise.fr*

### Vers une eau plus pure

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie est une véritable feuille de route qui détaille, en 189 dispositions, les solutions pour atteindre en 2015 un bon état écologique sur les deux tiers de ses masses d'eau.
En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, ce document s'accompagne d'un programme de mesures concrètes s'appuyant sur des moyens techniques, réglementaires et financiers, détaillé sur le site www.eau-seine-normandie.fr.

>Contact

*Pôle développement durable*
*03 44 79 80 97*

# LE GRAND PARIS : métropole mondiale d'avenir

L'ambition première du « Grand Paris » de garder à la métropole parisienne son rang mondial implique de lui construire un avenir tenant compte de l'accélération des changements techniques, économiques et environnementaux.
Au-delà des enjeux d'infrastructures, et dans un contexte d'intensification des échanges, le projet « Grand Paris » intègre un renforcement dans les secteurs d'avenir. Il n'en trouvera les ressources qu'en s'appuyant sur les territoires environnants. Aux marges de l'Ile-de-France, les territoires limitrophes contribuent aujourd'hui à sa prospérité. Ils poursuivront en l'accompagnant dans leurs domaines d'excellence.
Le département de l'Oise est imbriqué dans le fonctionnement de l'Ile-de-France. Et pour ses entreprises, la proximité parisienne est déterminante en termes d'implantations, de flux de produits ou de migrations alternantes. La contribution actuelle de l'Oise au « Grand Paris » se constate dans le taux d'emplois salariés dans les secteurs stratégiques et dans la forte présence des centres de recherche et développement.
Le territoire de Picardie, traditionnellement traversé par les grandes infrastructures radiales, voit des opportunités de créer sur son sol des portes d'entrée vers le « Grand Paris » : la liaison Creil-Roissy, l'aéroport de Beauvais, la liaison Paris-Londres par l'ouest parisien et, enfin, les ports de l'Oise sur l'axe fluvial Seine Nord.

# LES LOGICIELS LIBRES, un marché plein de promesses

Le logiciel libre représente une opportunité pour les entreprises, les administrations et les collectivités. Sur le plan tarifaire, il permet de s'affranchir du coût des licences. Mais c'est aussi l'occasion de mettre en œuvre les meilleures pratiques en termes de développement, de déploiement et de mutualisation, aussi bien pour les utilisateurs que pour les éditeurs de solutions. Organisée par le Service Développement Numérique de la CCI de l'Oise, la 1ère rencontre départementale du logiciel libre dédiée aux professionnels s'est tenue le 25 octobre dernier. Cette conférence animée par des experts du libre a permis d'aider les sociétés de services informatiques à se positionner sur ce marché en plein essor, d'identifier comment intégrer le libre dans leurs stratégies commerciales et de maîtriser les pièges à éviter. Elle a été le moyen d'appréhender et d'échanger sur les évolutions métiers du secteur informatique.
Lors de cette réunion, un guide des prestataires informatiques a été lancé pour apporter une meilleure lisibilité de l'offre numérique du département. Cette première édition du guide des prestataires permettra d'accompagner les dirigeants d'entreprises dans leurs projets numériques. Il est organisé en neuf secteurs d'activité : création de site internet, agence de référencement... Le numérique est un levier de croissance et un facteur de développement dont doit pouvoir bénéficier chaque entreprise, quels que soient sa taille et ses moyens financiers.

>Contact

*Anne-Sophie Werquin*
*03 44 79 80 78*
*polenumerique@cci-oise.fr*

# GÉRARD RAMEIX, médiateur national du crédit, à la CCIO

**Le 13 octobre, le médiateur national du crédit a conclu sa journée passée dans l'Oise en venant débattre avec plus de 80 entreprises sur le thème « Favoriser la reprise économique : les dispositifs de prévention et de soutien aux entreprises ».**

Après que le préfet Nicolas Desforges ait souligné l'impact des actions de l'Etat en faveur de l'activité et de l'emploi dans notre département, Gérard Rameix a rappelé les trois engagements de la médiation du crédit : ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés, s'assurer du respect des engagements pris par les banques et suivre sur le terrain les difficultés de financement des entreprises. Il a confirmé qu'à ce jour, la médiation avait permis le maintien, en France, de 220 000 emplois à travers 12 500 interventions.

La mission qui lui a été confiée

par le Président de la République devrait être reconduite jusqu'à la fin de 2011. En effet, au moment où de réels signes de reprise économique se font jour, et après qu'elles aient résisté à la crise de liquidités au prix d'énormes efforts de gestion, les entreprises pourraient connaître de nouveaux soucis liés au financement de leur cycle de production et de leurs investissements. Ceci n'a pas échappé à Gérard Rameix qui a pris la tête d'un « observatoire du financement » afin de proposer, après étude, des solutions adéquates.

En cas de difficultés, et sans attendre, les entreprises doivent saisir directement le médiateur du crédit sur www.mediateurducredit.fr ou s'adresser à la CCIO, tiers de confiance dans ce domaine.

**>Contact**

*Alain Merlin*
*03 44 79 80 41*
*alain.merlin@cci-oise.fr*

# LE SURENDETTEMENT, parlons-en !

**Un colloque organisé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a permis de faire le point sur les avancées de la loi Lagarde de juillet dernier en matière de surendettement et de crédit à la consommation.**

En période de crise, le surendettement ne concerne plus uniquement des consommateurs au comportement d'achat irresponsable, mais aussi des foyers à faible revenu, endettés sans avoir eu recours au crédit. C'est ce qu'a constaté la commission de surendettement de l'Oise lors du colloque organisé mi-octobre à Beauvais par la DDPP et présidé par le préfet Nicolas Desforges. Les mesures de la loi Lagarde du 1er juillet dernier visent à simplifier les procédures tout en protégeant les débiteurs, prévoyant notamment la possibilité de suspendre les poursuites et les expulsions et de rétablir l'APL dès le dépôt du dossier de surendettement.

Parallèlement, cette nouvelle loi renforce la protection du consommateur faisant appel au crédit à la consommation : le délai de rétractation passe de 7 à 14 jours, la responsabilité du prêteur est engagée et ses obligations accrues, en particulier dans la transparence de ses informations et le contrôle de la solvabilité de l'emprunteur.

Les commerçants et présidents d'associations de commerçants présents au colloque ont unanimement reconnu les avancées de la loi Lagarde, même si certains auraient souhaité élargir son champ d'action.

## Brèves

### Du nouveau pour les débits de tabac

Le futur exploitant d'un débit de tabac n'est plus tenu de disposer d'un apport personnel de 25% minimum du prix d'achat du fonds, ni de payer comptant les droits de mutation : ces nouvelles dispositions font l'objet du décret 2010-720 du 28 juin dernier relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés (article 5).

### Natura 2000, une liste pour évaluer les incidences

Instaurée par le droit communautaire, l'évaluation des incidences Natura 2000 s'appuie désormais sur une liste de plans, de projets ou de manifestations susceptibles de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites désignés au titre des directives « oiseau » et « habitats, faune, flore ». Fixée au niveau national par un décret du 9 avril dernier, cette liste sera complétée par une liste départementale, en cours d'élaboration dans l'Oise, qui intègrera d'autres activités relevant d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration.

**>Contact**

*Pôle développement durable*
*Sandrine Tannière*
*03 44 79 80 97*
*sandrine.tanniere@cci-oise.fr*

# FORMATION

## NOVEMBRE

**18** - CCI Formation
Le Manoir - Gouvieux
Conseil de perfectionnement CFA et remise d'un chèque du Fonds assurance formation industrie hôtelière (FAFIH)

## DECEMBRE

**20** - CCI Formation
Nogent-sur-Oise
Démarrage de la formation des conseillers financiers du groupe La Poste pour une durée d'un an

## JANVIER

**17** - CCI Formation
Nogent-sur-Oise
Démarrage de la formation Technicien des Forces de vente, niveau IV

**17** - CCI de l'Oise - Compiègne
Démarrage de la formation Technicien supérieur des Forces de Vente, niveau III

**21 - de 15h30 à 21h30**
**CCI de l'Oise - Beauvais**
**Nuit de l'orientation**

## FEVRIER

**7** - CCI Formation
Nogent-sur-Oise
Démarrage de la formation Objectif Création d'entreprise

# COMMERCE, INDUSTRIE, SERVICES

## NOVEMBRE

**15** - de 13h30 à 17h30
CCI de l'Oise - Beauvais
Stage « Bonnes pratiques d'hygiène en restauration »

**15** - de 17h45 à 20h
CCI Nogent-sur-Oise
« Les rendez-vous des entrepreneurs »

**18** - de 9h à 17h30
CCI de l'Oise - Beauvais
Journée technique sur le recyclage et la valorisation des déchets

**19** - de 9h à 12h30
CCI de l'Oise - Beauvais
Formation - Rapport annuel du Conseiller à la sécurité et documents de suivi

**22** - de 9h à 12h30
CCI de l'Oise - Compiègne
Atelier Santé Sécurité TPE

**23** - de 10h à 12h
CCI de l'Oise - Beauvais
Présentation de l'Insee consacrée à l'offre d'informations sur internet et à une synthèse territoriale sur le Beauvaisis (population, emploi, chômage, structure d'activités)

**26** - de 10h à 12h
CCI de l'Oise - Beauvais
Assemblée générale de l'association Avenir Commerce Distribution de l'Oise (ACDO)

**30** - 9h à 12h30
Club Energie - Visite d'une entreprise de l'Oise

**30 au 3** - EUREXPO Lyon
POLLUTEC (Salon international des équipements, technologies et services de l'environnement).
Pavillon collectif Picardie

## DECEMBRE

**2** - EUREXPO Lyon
POLLUTEC : journée Picardie

**6** - de 13h30 à 17h30
CCI de l'Oise - Compiègne
Stage « Bonnes pratiques d'hygiène en restauration »

**7** - de 9h à 12h30
CCI de l'Oise - Beauvais
Club « Santé et sécurité au travail » : le stress ou risques psychosociaux

**9** - 9h à 12h
CCI de l'Oise - Beauvais
Comité environnement « Filière Energie Développement durable à l'export »

**13** - de 13h30 à 17h30
CCI de l'Oise - Compiègne
Stage « Bonnes pratiques d'hygiène en restauration »

## JANVIER

**21** - de 9h à 17h
CCI de l'Oise - Beauvais
Formation Export Incoterms 2011

## FEVRIER

**1 au 5** - UKRAINE
INTERAGRO (Salon du machinisme agricole)
Pavillon collectif Picardie

Synthèse calendrier et inscriptions sur www.oise.cci.fr

# APPRENTISSAGE : la réussite en trois dimensions

Sans remonter jusqu'aux bâtisseurs de cathédrales, l'apprentissage était autrefois une voie royale de transmission des savoirs, dans la tradition du compagnonnage, des guildes et autres confréries. C'est la révolution industrielle qui provoquera son déclin en supprimant les corporations. Au cours du XXème siècle, l'apprentissage sera souvent considéré comme un pis-aller, auquel on se résout à défaut de suivre des études générales, et ce malgré la loi Astier de 1919 qui pose les bases d'un enseignement professionnel pour les apprentis, l'instauration de la taxe d'apprentissage en 1925 et la loi de 1971 qui fait du contrat d'apprentissage un contrat de travail à part entière.

Mais en 1987 intervient la plus importante réforme de l'apprentissage, visant à en faire une filière de formation professionnelle au même titre que l'enseignement technologique de niveau secondaire et supérieur. Dès lors, l'apprentissage retrouve progressivement ses lettres de noblesse, en particulier pour son excellent taux d'insertion professionnelle, de l'ordre de 80 voire 90%. Et loin d'être réservé aux jeunes en échec scolaire et aux métiers manuels, il relève aujourd'hui d'un choix délibéré et motivé de la part d'adolescents enthousiastes, pour des diplômes allant du CAP à Bac+5 dans quelque 500 professions.

La réussite de cette voie d'avenir repose sur un trinôme indissociable et complémentaire : le jeune, volontaire, courageux et soutenu par son environnement familial, le maître d'apprentissage au sein de l'entreprise, impliqué et convaincu de l'intérêt de transmettre son savoir-faire, et l'équipe de formateurs du Centre de formation des apprentis (CFA), exigeants mais à l'écoute attentive.

Ce « triangle d'or » est garant du succès de l'apprentissage, de l'insertion sociale et professionnelle réussie des nouveaux salariés, de l'avenir des entreprises et de l'équilibre de notre système économique tout entier. La rédaction de L'Oise Economie est allée à la rencontre de ces différents acteurs, jeunes, maîtres d'apprentissage et formateurs, qui font de l'apprentissage une réussite en trois dimensions.

# DES JEUNES MOTIVÉS ET COURAGEUX

Ce qui frappe lorsque l'on dialogue avec des apprentis suivis par le CFA de la CCI de l'Oise à Nogent-sur-Oise et à Gouvieux, c'est leur détermination. Ils ont entre 16 et 25 ans, quelque part entre la sortie de l'enfance et le début de l'âge adulte. Et pourtant, ils sont d'une maturité stupéfiante lorsqu'ils parlent de leur parcours, de leur vie quotidienne, de leurs espoirs. Ils ont la spontanéité de leur jeunesse, en même temps que la responsabilité d'un salarié. Et ils sont animés de la même passion pour leur futur métier, qu'ils découvrent alternativement de façon théorique au centre de formation et de façon pratique dans leur entreprise.

## LA MOTIVATION, 50% DE LA RÉUSSITE

Comme les professionnels de l'apprentissage, les jeunes sont unanimes : ce qui compte avant tout, c'est la motivation. Ils ont souvent connu des difficultés au collège, rebutés par un enseignement trop abstrait, trop lointain de leurs préoccupations et dont ils ne percevaient pas vraiment l'utilité pratique. Mais il ne suffit pas d'être mauvais en 3ème pour faire un bon apprenti, bien loin de là ! Beaucoup plus que par le rejet du système éducatif général, ces jeunes sont portés par une envie farouche de réussir dans la voie qu'ils ont choisie. C'est d'ailleurs leur motivation qui sera prise en compte pour les accepter en apprentissage, bien davantage que leur niveau scolaire, c'est elle qui leur permettra de s'adapter à un rythme soutenu, aux contraintes de la vie en entreprise, aux trente-cinq heures de cours hebdomadaires au centre de formation. C'est grâce à elle qu'ils accepteront de renoncer aux grandes vacances des élèves pour se contenter des cinq semaines de congés des salariés. C'est elle encore qui les poussera à refuser des sorties avec leurs amis pour préparer leurs examens. Vraiment, l'apprentissage pour un jeune, c'est tout sauf la voie de la facilité. C'est la voie de l'exigence, de l'implication, et même de sacrifices. C'est la raison pour laquelle, outre la motivation, le jeune apprenti a besoin d'un soutien sans faille de son milieu familial, qui doit l'accompagner dans son projet, l'encourager, le soutenir dans les moments difficiles et partager ses enthousiasmes.

## ÉPANOUIS ET VALORISÉS

Car ils le disent tous : « c'est dur, mais c'est génial ! » Ils apprennent le métier qui leur plaît, tantôt dans la théorie au centre de formation, tantôt dans la pratique au sein de l'entreprise qui les a recrutés, l'une enrichissant l'autre et réciproquement. Ils progressent et le constatent concrètement, ils se sentent valorisés par la confiance que leur témoigne leur maître d'apprentissage, sécurisés par l'accompagnement de leurs formateurs. Ils découvrent à taille réelle la vie de l'entreprise et acquièrent une expérience professionnelle qui sera sans doute très appréciée lors de leur recrutement ultérieur. Et ils perçoivent une rémunération, qui contribue à leur schéma d'autonomie et leur apprend à gérer un budget : une vraie rémunération pour un vrai contrat de travail, fixée au minimum entre 25 et 90% du SMIC en fonction de leur âge, ni soumise à cotisations salariales, ni imposable, dans la limite du SMIC, même en cas de rattachement au foyer fiscal de leurs parents.

## ROMAIN, 18 ans, 1ère année de Bac Pro Maintenance des véhicules automobiles

Malgré son souhait de se former à la mécanique automobile, Romain a été orienté en fin de 3ème vers un BEP de maintenance des équipements industriels en lycée professionnel. Au bout d'un an, il en est sûr : ce n'est pas du tout ce qu'il veut faire… Il choisit pour son stage en entreprise un garage de Saint-Just-en-Chaussée, dont le gérant lui parle du CFA de Nogent. Il abandonne donc l'orientation qui ne lui convient pas et se tourne, avec succès, vers l'apprentissage : en deux ans, il a décroché son BEP Maintenance des véhicules automobiles sans difficulté, entre en Bac Pro et envisage de poursuivre en BTS Après-Vente automobile qui devrait bientôt ouvrir au CFA. Il travaille toujours en alternance dans le même garage, heureux de faire enfin ce qui lui plait tout en gagnant un peu d'argent pour financer sa passion, le motocross : « si je n'avais pas trouvé l'apprentissage, je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui » confie-t-il.

## AHMET, 20 ans, 2ème année de Bac Pro Maintenance des véhicules automobiles

Pour Ahmet en revanche, la voie était toute tracée : il a toujours voulu travailler dans l'automobile, comme son papa gérant d'un garage à Pont-Sainte-Maxence, qui emploie lui-même des apprentis. Ahmet a obtenu son BEP au CFA de la CCI de l'Oise tout en travaillant

chez Renault à Compiègne, et poursuit son cursus chez le même constructeur, mais à Chantilly, où il a été très bien accueilli. « Quand on a la volonté et la motivation, ça se passe bien » estime le jeune homme qui apprécie toute l'aide que lui apporte sur le terrain son maître d'apprentissage. « Mais la formation au CFA une semaine sur deux permet d'acquérir une vision

plus complète du métier, de travailler sur des marques différentes » poursuit-il.

## JULIE, 21 ans, 2ème année de Bac Pro Commerce

Après son CAP Vente au CFA de Nogent-sur-Oise en 2007, Julie a travaillé pendant un an mais s'est vite rendue compte que ce niveau était insuffisant sur le marché de l'emploi. Elle reprend alors un cursus en Bac Pro Commerce, toujours à Nogent, et travaille une semaine sur deux dans une boutique d'arts de la table à Beauvais, où elle se sent comme un poisson dans l'eau. « Après mon diplôme, je pourrai justifier d'une vraie expérience professionnelle, qui pourra faire la différence à l'embauche avec d'autres candidats » espère-t-elle. Bien sûr, le rythme de

l'alternance est soutenu, et la souriante demoiselle trouve parfois difficile de se mettre à réviser ses cours après une journée de travail au magasin. « Mais il suffit de s'organiser, et on y arrive ! » affirme-t-elle.

## MÉDÉRIC, 18 ans, Brevet Professionnel Cuisine

Entré en classe préparatoire à l'apprentissage à 15 ans, Médéric hésitait entre une carrière dans l'armée ou dans la restauration. Trop jeune pour la première, il s'est investi dans la seconde, et il a eu raison... Il a décroché en juin dernier son CAP de cuisine avec 14,88

de moyenne et prépare désormais son BP, tout en pratiquant trois semaines par mois au Restaurant du Parc à Rantigny. « Je cuisine tous les plats, de l'entrée au dessert, et le chef me transmet tous ses secrets que je note précieusement » s'enthousiasme Médéric. Au CFA de Gouvieux, l'enseignement théorique lui apporte les bases indispensables pour réaliser son rêve : ouvrir son propre restaurant, où il prendra naturellement des apprentis. « On me donne ma chance, je donnerai aussi la leur à ceux qui voudront s'investir » promet-il.

## PAULINE, 21 ans et ZAKARIYA, 23 ans, BTS Optique Lunetterie

L'une s'est tournée vers l'optique après une première année de médecine, l'autre après une licence de mathématiques. Pour l'une comme pour l'autre, cette filière présentait l'avantage d'être scientifique, tout en étant riche en débouchés professionnels. « On manque d'opticiens, c'est l'un des secteurs où il n'y a pas de chômage » soulignent-ils d'une seule voix. « Quand nous arriverons sur le marché du travail, nous aurons derrière nous deux ans de pratique,

d'argumentation commerciale, de contacts avec la clientèle, et serons donc directement opérationnels » insiste Zakariya, qui conseille l'apprentissage à tous ses amis Bac+5 qui ne trouvent pas d'emploi. « Nos collègues font tout ce qu'ils peuvent pour nous aider à obtenir notre diplôme et, en contre-partie, nous mettons un point d'honneur à mériter la confiance qu'ils nous accordent » témoigne Pauline.

## CÉLINE, maman de MÉLISSA, 16 ans, CAP Maintenance des véhicules automobiles

« Mélissa ne voulait pas continuer des études générales qui ne lui convenaient pas, et après une année de classe préparatoire à l'apprentissage, a opté pour une filière de mécanique automobile qu'elle avait découverte dans le garage de son beau-père » explique sa maman, Céline. « Depuis qu'elle a choisi cette voie, ma

fille a acquis beaucoup d'autonomie, davantage de confiance en elle, elle est totalement épanouie, ça fait plaisir à voir ! » se réjouit Céline, même si elle-même est hermétique aux charmes des moteurs... Certes, la jeune fille est fatiguée quand elle rentre le soir, mais comme elle trouve un sens à ce qu'elle fait, elle persévère !

# DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE IMPLIQUÉS ET PÉDAGOGUES

Qu'elles relèvent du secteur artisanal, commercial, industriel ou agricole, du secteur public, du milieu associatif ou des professions libérales, toutes les entreprises peuvent avoir recours à l'apprentissage. Elles recrutent alors un jeune de 16 à 25 ans, pour une période allant de un à trois ans, à un rythme d'alternance variant en fonction des diplômes préparés. Selon le code du travail, « l'employeur s'engage à prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage, garantit que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques ainsi que la moralité des personnes responsables de la formation sont de nature à permettre une formation satisfaisante ». Pour cela, l'employeur doit impérativement désigner un maître d'apprentissage, qui accompagnera le jeune pendant toute la durée de son contrat et assurera le lien avec l'organisme de formation.

## UN TUTEUR EXPÉRIMENTÉ ET DISPONIBLE

Des critères d'expérience et de formation ont été fixés par la loi pour assurer le rôle de maître d'apprentissage : il doit être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par son apprenti et justifier d'un minimum de trois ans d'expérience professionnelle, ou cinq ans en l'absence de diplôme. Mais au-delà des obligations légales, il doit lui aussi être porté par une motivation solide, par une véritable volonté de transmettre ses compétences et ses pratiques professionnelles. Dès l'arrivée de l'apprenti dans l'équipe, son accueil par le maître d'apprentissage est déterminant : il lui présente l'entreprise, ses futurs collègues, son environnement de travail et sa mission. Il doit mettre le jeune en situation d'apprentissage réel de savoirs opérationnels, de savoir-faire, de savoir-être qui seront des compétences reconnues par son diplôme. Pour les aider dans leur mission, CCI Formation propose aux maîtres d'apprentissages des journées de formation chaque année, et a mis au point des grilles d'évaluation de l'apprenant ainsi qu'une charte d'engagement qualité formation, qui rappelle au tuteur l'ensemble de ses responsabilités.

## DES ATOUTS POUR L'ENTREPRISE

Outre le plaisir et l'intérêt que trouvent les maîtres d'apprentissage dans la transmission de leurs connaissances, ils se sentent reconnus au sein de leur entreprise où leur compétence est valorisée. L'apprentissage permet également à l'employeur de se constituer un vivier de jeunes déjà intégrés à la culture de l'entreprise, devenant un véritable outil de gestion prévisionnelle des ressources humaines. Accompagner un apprenti, c'est aussi une manière de garder le contact avec les évolutions de la théorie de son métier, telle qu'elle est enseignée par le centre de formation. De plus, l'apprenant apporte un regard neuf sur sa mission, qui peut être riche d'enseignements pour peu que le tuteur soit à l'écoute. Enfin, les employeurs d'apprentis bénéficient d'aides financières, allant de l'exonération des cotisations sociales à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti, pouvant dans certains cas être porté à 2 200 euros), en passant par une indemnité compensatrice d'un montant minimal de 1 000 euros par an versée par la Région Picardie. Et c'est pour sensibiliser les entreprises à tous ces avantages que le poste de « développeur de l'apprentissage » a été créé dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes : celui recruté l'année dernière par la CCI de l'Oise a convaincu une soixantaine de nouvelles entreprises d'embaucher un apprenti.

## CHRISTIAN BELVERGE, restaurateur à Creil et à Rantigny

« L'apprentissage est une tradition dans la restauration, j'étais moi-même apprenti il y a vingt ans au restaurant creillois « La Petite Alsace » que j'ai rache-

té en 2000 après y avoir été salarié, il est normal de donner leur chance aux jeunes… mais c'est à eux de la saisir ! » estime Christian Belverge, qui a repris un deuxième établissement à Rantigny en avril dernier, le restaurant du Parc. Pour lui, c'est un plaisir de transmettre son savoir à des jeunes qui en veulent, qui font même parfois des suggestions intéressantes. Et ces apprentis constituent un vivier de personnes formées aux habitudes de la maison et sur lesquelles on peut compter, comme son ancien apprenti qu'il a recruté comme chef au restaurant du Parc ou son serveur de « La Petite Alsace ». « Bien sûr, certains abandonnent car c'est un métier très dur, où l'on travaille en horaires décalés et le week-end.... Mais ceux qui s'accrochent, les bons, on fait tout pour les garder » poursuit-il, sans oublier de préciser que l'exonération des charges pour les apprentis n'est évidemment pas un élément à négliger…

## CHRISTOPHE JACQUEMART, bijoutier à Creil

Comme ses parents avant lui, Christophe Jacquemart emploie en permanence deux apprenties en CAP ou Bac Pro Commerce du CFA de Nogent-sur-Oise, en plus des deux vendeuses de sa bijouterie. Appréciant cette formule qui s'adapte à la saisonnalité de son activité, Christophe Jacquemart y voit surtout une vraie valeur ajoutée sur le plan humain : « nous avons de nouvelles apprenties tous les deux ans, qui ont des tempéraments différents et nous apportent un regard extérieur qui nous pousse à sortir de la routine » reconnait le bijoutier dont ces jeunes femmes pourraient être les clientes… Depuis plus de trente ans qu'il est maître d'apprentissage, Christophe Jacquemart a parfaitement rôdé son encadrement : « souvent, c'est l'apprentie arrivée un ou deux ans auparavant qui se charge d'accueillir la nouvelle et lui transmet ce qu'elle a appris, ce qui est très valorisant pour elle ». A son tour, la nouvelle formera la suivante, constituant ainsi une « chaîne » de savoir-faire, dont chaque apprentie est un maillon : dans une bijouterie, c'est tout indiqué !

## SÉVERINE SAUTEUR, opticienne à Pont-Sainte-Maxence

Depuis qu'elle a ouvert en 2004 son magasin Optique 3000, après avoir obtenu son BTS Optique au CFA de Nogent-sur-Oise quatre ans plus tôt, Séverine Sauteur emploie par roulement des apprentis préparant le même diplôme. Elle se sent tenue d'offrir à des jeunes la même chance que celle dont elle a bénéficié lors de son apprentissage, « une

période riche d'expériences » selon elle. Mais au-delà de cette réciprocité, elle souligne que « le fait de former un apprenti devant les clients renforce aux yeux de ces derniers l'expertise de la profession, son côté artisanal beaucoup plus sophistiqué que de simplement programmer une machine ». Elle remarque également que cela libère la parole des clients, qui posent à leur tour des questions techniques à l'opticienne, ce qui conforte le climat de confiance qu'elle cherche à instaurer. Mais pour elle, l'exonération des charges n'est pas un argument : « on ne gagne pas d'argent avec un apprenti, car cela demande beaucoup de temps pour le former et comporte des risques de « casse » dans les manipulations », considère la jeune femme.

## BRUNO SADIN, chef des services techniques, Palais de l'automobile Gueudet Frères à Senlis

Cela fait une quinzaine d'années que Bruno Sadin accueille des apprentis dans les services carrosserie, peinture et mécanique des quatre sites de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Chantilly et Lamorlaye : « ils sont aujourd'hui quatorze apprentis en CAP et Bac Pro, qui, par leur jeunesse, donnent un « coup de fouet » à notre équipe de quarante salariés » explique le responsable. Chacun de ses apprentis est confié aux bons soins d'un compagnon qui lui transmet les modes de fonctionnement de l'entreprise en plus des compétences techniques. « Car il est de plus en plus difficile de trouver de la main d'œuvre qualifiée dans notre métier

en perpétuelle évolution, qui demande des capacités d'analyse et de diagnostic » insiste Bruno Sadin. C'est pourquoi il a participé à des réunions avec le CFA pour mettre sur pied des formations répondant précisément aux attentes des constructeurs, comme par exemple celle d'électro-mécanicien.

# UNE ÉQUIPE DE FORMATEURS EXIGEANTS MAIS À L'ÉCOUTE

Nous l'avons vu, l'enseignement pratique en entreprise est fondamental pour le jeune apprenti. Mais celui de la théorie, dans son centre de formation, ne l'est pas moins. Au CFA de la CCI de l'Oise, à Gouvieux en partenariat avec l'Infa pour les filières de la restauration et de l'hôtellerie, comme à Nogent-sur-Oise pour les filières automobile, vente commerce et optique, c'est parce qu'il est parfaitement adapté aux besoins de ces jeunes, et pris en charge par des formateurs expérimentés que cet enseignement théorique porte ses fruits. Une quarantaine de formateurs permanents, passionnés par leur métier, nouant avec chacun de leurs élèves une relation privilégiée, est renforcée par une quinzaine de vacataires extérieurs, tous professionnels en activité dans le domaine qu'ils enseignent, chefs d'entreprise ou maîtres d'apprentissage. Tous ensemble, en étroite collaboration avec les tuteurs en entreprise, ils ne ménagent ni leur implication ni leur créativité pour conduire les jeunes à la réussite.

## UN ENSEIGNEMENT COMPLET ET PERTINENT

L'enseignement dispensé au CFA comporte un socle de matières générales, français, mathématiques, histoire et géographie, langues,… suivant un programme cadré par le référentiel du diplôme préparé, et une partie technique correspondant au métier choisi, souvent élaborée en collaboration étroite avec les organisations professionnelles. L'apprenti peut y apprendre les gestes qu'il ne peut pas réaliser dans l'entreprise pour des raisons de coût, de temps ou de risque, comme par exemple changer la courroie de distribution d'un véhicule. Toutes les conditions matérielles sont réunies pour que cette formation se déroule de façon optimum : ateliers, laboratoires et cuisines professionnels, locaux fonctionnels, postes informatiques en nombre, effectifs réduits dans chaque classe, restaurant agréable, gymnase ultra-moderne… Des moyens humains sont aussi mobilisés : chaque élève se voit affecter un référent parmi les formateurs, auquel il peut confier ses inquiétudes et interrogations. Depuis 2006, il peut aussi, en cas de problème plus grave, être reçu par une psychologue : coïncidence ou conséquence ? Le taux de rupture de contrats est passé de 36% en 2007 à 19% en 2009… Des cours de soutien sont proposés au jeune dans les matières où il rencontre des difficultés. Il n'est jamais laissé seul face à une situation délicate, il est entouré, conforté… presque choyé ! Et pour l'ouvrir vers d'autres cultures, des séjours linguistiques sont régulièrement organisés, et même des périodes d'apprentissage à l'étranger, comme ces huit apprentis en automobile qui sont partis exercer pendant trois semaines chez des concessionnaires italiens.

*Couronnant des mois, voire des années d'efforts, la remise des diplômes aux apprentis du CFA de la CCI de l'Oise est toujours un moment fort : cette année, ils étaient plus de 320 jeunes gens et jeunes filles à se voir décerner leur sésame vers une vie professionnelle réussie.*

## UN HAUT DEGRÉ D'EXIGENCE

Mais en contrepartie de tant d'attentions, il est exigé des huit cent cinquante apprentis du CFA de la CCI de l'Oise un travail et un comportement irréprochables. Et même si les formateurs sont conscients de leur demander beaucoup, ce n'est pas pour autant qu'ils revoient leurs ambitions à la baisse. C'est sûrement grâce à ce très haut degré d'exigence que les résultats aux examens sont si satisfaisants : en juin dernier, 83% des jeunes formés au CFA de Nogent et Gouvieux ont obtenu les diplômes qu'ils préparaient, et le taux d'insertion professionnelle à neuf mois a dépassé les 90% pour les diplômés de 2009 !

## RODRIGUE CLÉRÉ, responsable du département automobile

C'est peu de dire que Rodrigue Cléré est passionné par son métier... Pour lui, « l'apprentissage est l'école de la vie », celle où, au-delà des gestes techniques, on apprend à appréhender de façon globale le fonctionnement de l'entreprise, ses besoins et ceux de ses clients, celle où le jeune est véritablement acteur de sa formation. « Au

cours de réunions de travail régulières avec les différents groupements professionnels et les constructeurs, nous adaptons nos formations à l'évolution technologique permanente, car nos jeunes sont les futurs techniciens, chefs d'entreprises et maîtres d'apprentissage sur lesquels le secteur reposera tout entier d'ici quelques années » explique le responsable. « Au-delà de la formation technique pure, nous donnons à nos apprentis une réactivité qui fidélisera leur clientèle, et notre plus grande satisfaction est de les voir s'insérer socialement et professionnellement ».

## MARIE-AGNÈS VAN BUTSELE, formatrice en français et en histoire-géographie

Après un passage par l'Éducation Nationale, Marie-Agnès Van Butsele est formatrice au CFA de Nogent-sur-Oise depuis

1996. « Nous assurons la transmission des savoirs dans le cadre de programmes définis par l'Éducation Nationale, et nos élèves sont pareillement intéressés et curieux que ceux des filières générales. Ils sont même plus courageux puisque, pendant leurs périodes au CFA, ils suivent 35 heures de cours par semaine et n'ont que cinq semaines de vacances par an !... » estime la formatrice, qui s'insurge d'entendre parfois que des apprentis en métiers manuels n'auraient besoin que d'une culture générale « au rabais ». « Ce sont des citoyens et de futurs adultes comme les autres, dont les formateurs s'attachent à susciter l'éveil et l'intérêt pour le monde qui les entoure » affirme l'enseignante. « Parfois, notre rôle est de leur redonner confiance, mais nous avons de l'ambition pour eux, et ils la méritent ».

## MAUD LOMBARD-DANIEL, psychologue

Le CFA de Nogent-sur-Oise est l'un des très rares, si ce n'est le seul, à avoir mis en place un point-écoute pour les apprentis. Depuis 2006, Maud Lombard-Daniel reçoit les jeunes qui viennent la voir, soit sur le conseil d'un de leurs formateurs, soit spontanément, pour parler de leurs difficultés. « Il peut s'agir de problèmes avec leur employeur ou au centre de formation, de soucis personnels ou familiaux, d'un mal-être... » détaille la psy-

chologue qui leur réserve un moment de dialogue libre, sans jugement, sans conséquence et en toute confidentialité. « Il ne faut pas oublier qu'à 16, 17 ans, ils sont très jeunes, il faut les aider à s'adapter au rythme et aux contraintes de l'apprentissage. Parfois, en leur posant des questions pour mieux comprendre leurs difficultés, je les amène à trouver eux-mêmes la réponse qui leur conviendra », confie-t-elle. Et même si certains jeunes éprouvent quelque réticence à « aller voir la psy », ils sont nombreux à apprécier cette « soupape ».

## SABINE LOISEAUX, responsable de la classe préparatoire à l'apprentissage

On ne dirait pas à la voir, mais Sabine Loiseaux est formatrice depuis... 31 ans ! Et s'occupe depuis plusieurs années de la classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), qui permet d'accueillir au CFA de la CCI de l'Oise des jeunes dès 15 ans, et de confirmer - ou pas - leur orientation vers tel ou tel métier. « Notre travail n'est pas simple, car nous devons expliquer aux jeunes la réalité de l'apprentissage, sans pour autant les décourager... mais il faut qu'ils sachent que ça va être dur » raconte-t-elle. En binôme avec la psychologue (voir ci-contre), Sabine Loiseaux reçoit les candidats à l'apprentissage et tente de mesurer leur réelle motivation. Elle les suit tout au long de l'année pour accompagner leur prise de conscience, et il

lui arrive de retarder, voire de déconseiller l'entrée effective en apprentissage à des jeunes insuffisamment préparés. « Nous ne faisons pas de miracle, mais nous faisons tout pour qu'ils se sentent bien dans leur orientation ».

# CCI FORMATION, CARREFOUR DE TOUS LES POSSIBLES

Recruter des candidats à l'apprentissage présentant les meilleures qualités pour réussir, convaincre les entreprises de les accueillir et soutenir les maîtres d'apprentissage dans leur mission, et assurer une formation théorique de pointe : CCI Formation articule avec professionnalisme les trois axes d'un apprentissage bien mené. Trait d'union entre les différents acteurs, défendant activement leurs intérêts respectifs et conscient des nécessités de chacun, le centre de formation des apprentis de la CCI de l'Oise contribue à fournir d'une part des débouchés professionnels aux jeunes générations, et d'autre part des salariés performants au tissu économique du département.

## UN BUDGET DE PRÈS DE QUATRE MILLIONS D'EUROS

Les entreprises participent significativement à l'action du CFA, en confiant à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise leur taxe d'apprentissage, qui entre pour près de 38% dans son budget de fonctionnement (voir graphique ci-dessous). Et c'est bien l'objet de cette taxe que de faire participer les employeurs au financement des formations techniques et professionnelles de leurs futurs collaborateurs. Cette contribution relève de la responsabilité sociétale des entreprises, qui sont aujourd'hui bien davantage que des opérateurs strictement économiques.

Aux côtés des entreprises, de la CCIO (13%) et des branches professionnelles (4%), le Conseil régional de Picardie assure pour sa part plus de 41% du budget de fonctionnement de 3 890 000 euros du CFA. Mais l'aide totale de cette collectivité dépasse largement ce chiffre : la Région a consacré depuis 2004 quelque 28 millions d'euros aux investissements dans les CFA du territoire qui accueillent au total près de 14 000 jeunes cette année. En contrepartie de la formation qu'ils apportent aux apprentis, la Région verse aux employeurs une indemnité de 1 000 euros par jeune et par an, qui peut être doublée s'il s'agit d'un jeune homme dans un métier réputé féminin ou l'inverse. Enfin, la Région verse aux apprentis une indemnité de transport, d'hébergement et de restauration (au total 4 M€ en 2009) et une prime pour l'acquisition de matériel pédagogique (1 M€ chaque année).

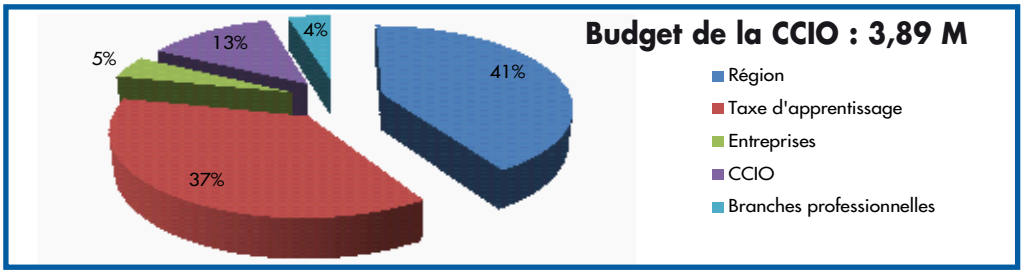


**>Contact**

*CFA*
*03 44 55 99 02*
*cfa@cci-oise.fr*

## INTERVIEW

**L'Oise Economie : Franck Bréro, vous dirigez CCI Formation depuis 2000, et le CFA depuis 1992. Quelle a été son évolution depuis lors ?**

**Franck Bréro** : Je suis arrivé à Nogent-sur-Oise avec la mission de faire du CFA un centre accueillant, professionnel et diversifié. A l'époque, nos apprentis ne préparaient que des CAP, dans des locaux vieillissants de 1 000 m². Aujourd'hui, le nombre de diplômes et de titres professionnels a considérablement augmenté et va jusqu'à Bac +3, de nouvelles filières ont été créées comme l'optique, l'environnement ou l'Ecole de Vente Négoventis par exemple, les locaux ont été rénovés et agrandis pour atteindre 7 500 m², le Manoir de Gouvieux pour la filière restauration a été entièrement modernisé et mis aux normes. Les apprentis apprécient puisque nous ne déplorons aucune dégradation de leur environnement de travail…

**L'O. E. : Vous avez mis en place dès 1999 un système qualité ISO 9001, et vous vous apprêtez à vous engager dans la démarche ISO 26000 : pourquoi cette volonté ?**

**F. B.** : Pour moi, l'apprentissage se doit d'être une vitrine de nos entreprises, il est donc primordial que nous soyons à la pointe de ce qui se fait en matière de management responsable. La responsabilité sociétale est une démarche de progrès qui remet l'homme au cœur du système, qui s'interroge sur les aspects de développement durable, de sécurité, de dialogue aussi bien avec les salariés qu'avec les partenaires extérieurs… et qui optimise les performances. Nous demandons à nos jeunes de s'intégrer de façon globale dans leur métier, tant sur le plan théorique que technique et humain, nous demandons aux entreprises de s'investir dans la formation, d'anticiper leurs besoins en compétences : aux uns comme aux autres, nous demandons de prendre en compte des préoccupations dépassant leur rôle restreint de producteur ou acheteur de travail, bref d'engager leur responsabilité citoyenne. C'est bien le moins que nous puissions faire que de nous imposer à nous-mêmes cette démarche participative, qui, j'en suis sûr, ne peut qu'être bénéfique à tous les niveaux.

# Joël Maratra, un mordu de l'automobile et de la transmission des savoirs

**A 32 ans, Joël Maratra dirige deux garages, l'un à Fleurines et l'autre à Senlis. Cet ancien apprenti passionné de voitures n'aime rien tant que transmettre ses connaissances, à ses propres apprentis comme au grand public.**

La mécanique, Joël Maratra est tombé dedans quand il était tout petit : il n'avait que treize ans lorsqu'il est entré en apprentissage pour un CAP dans les poids lourds avant de rejoindre le CFA de la CCI de l'Oise à Nogent-sur-Oise en CAP, puis en BEP de mécanicien. Après plusieurs expériences chez différents constructeurs où il acquiert rapidement du galon, il se met à son compte, à seulement 25 ans, en reprenant en 2003 un garage à Fleurines. D'abord seul à bord, il recrute successivement plusieurs apprentis qu'il forme, embauche certains d'entre eux, fait prospérer son affaire avant d'acheter début 2010 un bâtiment de 800 mètres carrés sur un terrain cinq fois plus grand à Senlis où il installe sa carrosserie. Il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise qui compte cinq salariés et quatre apprentis et offre à une clientèle fidèle et toujours plus nombreuse « tous les services d'une concession avec, en plus, l'amabilité de l'artisanat ». Et il ne conçoit pas son métier sans partager la passion qui l'anime : avec le public, souvent féminin, qu'il invite à ses portes ouvertes pour le former à la petite mécanique, comment ouvrir son capot, changer une roue ou remplir le lave-glace, mais surtout avec ses apprentis, au total une dizaine qu'il a accompagnée depuis qu'il est patron. Ils viennent tous du CFA de Nogent-sur-Oise dont Joël Maratra connait et apprécie le sérieux, et tous ont été reçus à leur diplôme dans les trois premiers de leur promotion… à la grande fierté de leur maître d'apprentissage ! Qui lui-même vient d'obtenir la troisième place au concours Précisium, un label de qualité auquel adhèrent 1 200 garages et carrosseries de la France entière.

# Cadeaux Letulle à Beauvais : tout un monde de raffinement

**Cette adresse incontournable pour faire - ou se faire - plaisir allie les grands noms de la tradition de la table aux accessoires les plus ingénieux, pour une vie plus belle et plus facile.**

A Beauvais, la boutique de cadeaux et arts de la table Letulle est une institution : elle va fêter l'an prochain son demi-siècle d'existence et a décoré les foyers de nombreux jeunes couples qui y ont déposé leur liste de mariage. Annie Leclercq a pris la direction du magasin à la suite de ses parents, et sa fille Charlotte est appelée à lui succéder d'ici quelques années, perpétuant ainsi la tradition familiale. Dans un univers de raffinement extrême, la dynamique gérante propose l'argenterie des orfèvres les plus réputés, les porcelaines les plus fines, les verres les plus purs, d'odorants pots-pourris d'ambiance, de splendides gerbes de fleurs en tissu plus vraies que nature, des ustensiles de cuisson de très haute qualité… et même de ravissants bijoux en cristal. Mais la tradition n'exclut pas la modernité, et les cordons bleus trouvent aussi dans cette véritable île aux trésors une foule de gadgets pour la cuisine, des dénoyauteurs de cerises ou de prunes, des poches à douilles miniatures, des ouvre-bocaux, des dessous de plats acidulés, des salières humoristiques, des papillotes spécialement conçues pour passer directement du congélateur au four micro-ondes, un astucieux système pour étaler facilement le beurre sur la biscotte… mille objets pratiques et amusants pour se faciliter et s'embellir la vie au moment des repas. Mais ce que la clientèle apprécie tout particulièrement, ce sont le professionnalisme et les conseils de la responsable, de sa fille et des deux salariées, qui ont été rejointes il y a un an par une jeune apprentie en Bac Professionnel Commerce du CFA de la CCIO. « C'est la première fois que nous faisons appel à l'apprentissage, en vue, à terme, de remplacer une de nos vendeuses bientôt à la retraite, et nous ne pouvons pour le moment que nous en féliciter » confie Annie Leclercq.

**Spécialiste français de l'ingénierie et de la fabrication de lignes de production de matériaux de construction en béton, Adler Technologies entre dans une ère de modernisation suite à sa reprise par un jeune et enthousiaste dirigeant, conquis par son haut niveau d'expertise.**

# Coup de jeune pour ADLER TECHNOLOGIES

Chez Adler à Crèvecoeur-le-Grand, l'innovation est une tradition. Depuis sa création en 1977 sous le nom de Demler, l'entreprise a su accompagner, voire anticiper, les évolutions des besoins de ses clients, préfabricants de produits béton tels que parpaings, pavés, bordures et pièces moulées. Mais l'arrivée en début d'année de son nouveau dirigeant Yann Jaubert marque sans conteste le début d'une ère de modernisation, symbolisée par le rajeunissement de son identité visuelle.

C'est même d'une renaissance qu'il s'agit puisque Keyria, filiale du groupe Legris Industries à laquelle appartenait Adler, a été placée en procédure de sauvegarde il y a tout juste un an, avant de céder ses activités : « l'immobilier subissant la crise de plein fouet, les programmes de construction ont été réduits, les fabricants de matériaux ont donc stoppé leurs investissements » analyse Yann Jaubert, polytechnicien de 38 ans qui avait rejoint Keyria quelques mois auparavant. « Au départ, je n'avais pas du tout l'intention de reprendre moi-même l'entreprise, mais plutôt de trouver un investisseur pour le faire… C'est le constat de son excellence technologique qui m'a finalement convaincu » reconnait le nouveau président, qui a également racheté la société Fimec, spécialiste des manutentions automatisées de charges lourdes basée au Pin-en-Mauges, près d'Angers. Parmi plusieurs propositions, son projet de reprise a été plébiscité par les salariés, qui malgré la situation très incertaine, poursuivaient activement la fabrication du train de bétonnage du tunnel du Saint-Gothard livré en début d'année. Et venaient de mettre au point un procédé inédit pour fabriquer des briques à partir de cendres volantes de centrales thermiques pour le compte d'une start-up américaine… « beau symbole de la persévérance et de l'implication des équipes » selon le dirigeant.

## MOBILISATION GÉNÉRALE

Mais, outre celle du personnel, cette reprise n'aurait pu se faire sans la mobilisation de multiples énergies : « nous avions un besoin important de fonds de roulement » explique Yann Jaubert, qui a trouvé une aide précieuse auprès d'Oséo et des banques, obtenu le soutien du groupe Legris Industries, et construit avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise un partenariat énergique. « Les collaborateurs de la CCI se sont fortement mobilisés pour accompagner le dirigeant dans ses formalités à la création, dans le montage d'un dossier de revitalisation qui a conforté le maintien de 75 emplois sur les 115 existants, et nous continuons à le suivre dans le cadre du dispositif Dinamic Entreprises » témoigne le conseiller de la CCIO Mathieu Callais. Cofinancé par l'Union européenne, l'Etat et la Région Picardie, ce programme Dinamic Entreprises a démarré fin octobre et accompagnera la nouvelle direction dans la structuration et la pérennisation de son activité.

## TROIS GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Cette analyse fine et accompagnée devrait confirmer les trois grands axes de développement stratégique que Yann Jaubert a dès à présent fixés à Adler Technologies. Il s'agit d'une part d'accroître l'internationalisation de l'entreprise, qui exporte déjà en Chine, aux USA, au Maghreb, en Europe de l'Est… « Nous allons intensifier notre présence à l'étranger pour atteindre 70% de notre chiffre d'affaires à l'export contre 50% aujourd'hui » prévoit l'entrepreneur. Parallèlement, l'entreprise va mettre l'accent sur son point fort, l'innovation technologique : une vraie politique d'innovation va être mise en place, notamment en élargissant le portefeuille de brevets, en favorisant l'utilisation de matériaux verts pour la fabrication de matériaux de construction, et en intégrant les problématiques du développement durable dans la conception des équipements. Enfin, l'entreprise va renforcer l'efficacité de son service en matière de dépannage et maintenance, notamment au travers d'un système novateur de visiomaintenance. « Mais ce qui est fondamental pour moi est que tout ceci se fasse dans un dialogue social accru, passant par la communication, l'implication et la responsabilisation des collaborateurs » insiste Yann Jaubert, pour qui la priorité a été de redonner confiance à ses équipes, comme à ses clients et à ses fournisseurs.

**Le nouveau site internet mis en ligne en début d'année par la CCIO est un outil indispensable pour le développement économique du département. Ses évolutions constantes apportent à tous les acteurs - entreprises, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi - une aide précieuse... et appréciée.**

# Il se passe toujours quelque chose sur LE SITE INTERNET DE LA CCI DE L'OISE

Le nouveau site internet de la CCIO est en ligne depuis le 12 janvier 2010. D'ici la fin de l'année, si on se base sur les chiffres de fréquentation actuels, c'est plus de 50 000 visiteurs différents qui se seront connectés sur www.oise.cci.fr. Ce chiffre est évidemment très supérieur à celui des ressortissants de la CCI (19 374 établissements au 11 octobre 2010). Parmi les rubriques les plus consultées, on trouve d'ailleurs les profils « salarié ou demandeur d'emploi » et « élève, apprenti ou étudiant ». Ces statistiques démontrent que les messages de la CCI ont une portée qui va bien au-delà des seules entreprises. Ce n'est pas surprenant et c'est parfaitement en ligne avec sa mission : accompagner les commerçants et les entreprises industrielles ou de service au quotidien est évidemment le cœur de métier des CCI. Mais promouvoir les valeurs entrepreneuriales et réduire la distance entre les citoyens et le monde de l'entreprise fait aussi partie de ses priorités. Permettre à un jeune de découvrir l'entreprise en y effectuant un stage, aider un demandeur d'emploi à retrouver un travail en lui apportant une formation, inciter un auto-entrepreneur à passer d'une activité de complément à un véritable projet d'entreprise, c'est également défendre les intérêts des ressortissants. C'est aussi participer au développement du territoire et au bien-être de tous ceux qui y vivent.
Le site internet de la CCIO doit jouer un rôle décisif dans cette conquête de nouveaux publics. Non seulement en se faisant l'écho de l'ensemble des actions mais aussi en s'enrichissant de nouveaux services qui leur sont destinés.

## DES NOUVEAUX SERVICES POUR DES NOUVEAUX PUBLICS

La création d'un club auto-entrepreneurs totalement en ligne permet à ces tout nouveaux entrepreneurs de s'informer et de dialoguer sur tous les sujets qui les concernent sans avoir à se déplacer. Les experts de la CCI répondent aux questions posées et apportent les conseils nécessaires. Parmi les entreprises qui vont demain prospérer et se développer dans l'Oise, un nombre significatif aura démarré avec le statut d'auto-entrepreneur. L'objectif est que ce nombre soit le plus élevé possible, grâce notamment aux conseils dispensés par la Chambre. Dans le même esprit, les membres du club recevront une newsletter ciblée pour les informer sur les problématiques qui les concernent.
La bourse aux stages vient d'être ouverte sur le site de la CCIO. Le principe en est simple. Les jeunes qui recherchent un stage déposent en ligne leur demande de stage en remplissant un formulaire. Les entreprises qui recherchent un stagiaire ouvrent un compte sur le site, compte qui leur permet de consulter la liste des demandes. C'est à elles de contacter ensuite les candidats qui correspondent à leur besoin. C'est un système gagnant-gagnant qui permet à l'ensemble des intéressés d'économiser du temps et de progresser en pertinence.
La CCIO ne va évidemment pas s'arrêter en si bon chemin ! Vous serez régulièrement informés des nouveaux développements dans les colonnes de ce magazine et … sur le site internet.

### LA BOURSE AUX STAGES EN QUELQUES CLICS

**Pour le jeune qui recherche un stage**

1) création d'un compte avec login et mot de passe

2) saisie de la demande via un formulaire
Parmi les informations demandées :
- Coordonnées (dont adresse mail)
- Date de naissance
- Etablissement scolaire
- Type de métier recherché : commercial – achats, approvisionnement – logistique, gestion de stock, gestion des flux, supply chain … soit au total 13 types de métiers
- Niveau de diplôme : depuis le stage découverte jusqu'aux écoles de commerce et d'ingénieurs
- Dates de début et de fin de stage

3) possibilité à tout moment de modifier sa demande

**Pour l'entreprise qui recherche un stagiaire**

1) création d'un compte avec login et mot de passe via un formulaire
2) validation du compte par la CCI
3) possibilité de consulter à tout moment la liste des demandes de stage avec un moteur de recherche multicritères
4) sélection des demandes correspondant aux besoins

### LES CHIFFRES CLÉS D'INTERNET

Plus de 70% des Français (de plus de 11 ans) sont des internautes, soit 37,6 Millions de personnes ! (source Médiamétrie – juin 2010)

64% des internautes utilisent le web pour rechercher des informations ou se divertir (source Fleishman Hillard et Harris Interactive août 2010)

# Formalités des entreprises : EN TOUTE SIMPLICITÉ !

**La direction Formalités d'entreprises de la CCI de l'Oise accompagne les entrepreneurs dans toutes leurs formalités administratives, pour créer, modifier ou cesser leur activité, pour exporter, pour embaucher un apprenti, et même pour signer électroniquement.**

Tous les chefs d'entreprise le savent bien : ils sont tenus d'effectuer des formalités administratives obligatoires. Mais s'ils sont d'excellents professionnels de leur secteur, ils ne sont pas nécessairement des as de l'administration et ne disposent pas, surtout dans les TPE et PME, d'un service dédié. La direction Formalités d'entreprises de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise met tout en œuvre pour leur simplifier la vie et leur

*Elisabeth Bouvart, directrice Formalités d'entreprises, encadre dix collaborateurs répartis sur trois sites.*

permettre ainsi de se concentrer sur leur propre métier. Pour une meilleure proximité, ses dix collaborateurs sont répartis sur les trois sites de la CCIO, à Beauvais, Compiègne et dans des locaux flambant neufs à Nogent-sur-Oise. Parfaitement au fait de toutes les réglementations et de leurs dernières évolutions, ces collaborateurs de la CCI de l'Oise accompagnent, très en amont et tout au long de leur processus, quatre grands types de formalités : le Centre de Formalités des entreprises CFE-guichet unique, pour l'immatriculation, la modification ou la cessation d'activités, les formalités à l'international pour les entreprises exportatrices, l'enregistrement des contrats d'apprentissage et la délivrance de certificats de signature électronique ChamberSign.

## LE CFE-GUICHET UNIQUE

C'est pour favoriser la liberté d'entreprendre que les états membres de l'Union Européenne ont instauré un guichet unique permettant d'accomplir, en un même lieu et sur un même document, toutes les déclarations obligatoires pour la création, les modifications successives ou la cessation d'activité des entreprises. Certaines catégories d'entreprises relèvent de la Chambre de métiers et de l'artisanat, du greffe du Tribunal de commerce, de l'URSSAF ou encore de la Chambre d'agriculture. La Chambre de commerce et d'industrie, pour sa part, est compétente pour les entreprises industrielles, de commerce et de services exerçant en nom personnel ou en société. Les entreprises situées dans les arrondissements de Beauvais et Clermont relèvent du siège de la CCI à Beauvais, celles de l'arrondissement de Compiègne doivent s'adresser à l'antenne de Compiègne et celles de l'arrondissement de Senlis à Nogent-sur-Oise. Dès son projet de création, l'entrepreneur est informé par le CFE sur les modalités d'immatriculation, les différents régimes de sociétés, les activités réglementées, sa situation fiscale et sociale, etc… Il est ensuite accompagné dans le montage de son dossier, que ce soit pour l'immatriculation d'une personne physique ou celle d'une société commerciale de type SARL à associé unique, SARL, SNC, SA, SAS… Le CFE enregistre également les déclarations des auto-entrepreneurs, un régime en constante évolution depuis sa mise en service début 2009. Il gère les cartes de commerçants ambulants et les dossiers ACCRE d'aide à la création et à la reprise d'une entreprise. Il s'assure que les imprimés sont correctement remplis, les pièces justificatives effectivement fournies, pour ne pas retarder le traitement du dossier par les différents organismes auxquels il sera transmis, l'URSSAF ou le régime social des indépendants, les services fiscaux, la caisse d'assurance maladie, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le greffe du tribunal de commerce et l'INSEE. Le CFE va aussi diagnostiquer la nécessité de procéder à une modification déclarative, en cas de changement d'enseigne, de nom commercial, de dirigeant ou de siège social, de mise en location-gérance, d'extension de l'activité ou d'ouverture d'un nouvel établissement, etc. Il procèdera de la même façon au montage et au contrôle de ce dossier de modification, comme de celui de cessation en cas de fermeture définitive du ou des établissements, de vente,

### L'activité des CFE de la CCIO en 2009

6 502 dossiers traités dont
- 1 285 immatriculations,
- 3 440 modifications,
- 802 radiations,
- 580 dossiers ACCRE
- 395 déclarations d'auto-entrepreneurs

donation ou partage du fonds de commerce… Entièrement gratuit pour l'entreprise, cet accompagnement des conseillers CFE ne se fait pas uniquement lors du montage d'un dossier « papier », mais aussi pour guider les déclarants qui souhaitent saisir directement leur formalité sur la plateforme www.cfenet.cci.fr. « Le CFE-guichet unique est partenaire de l'entreprise tout au long de sa vie, et même avant sa création, grâce à l'expertise réglementaire de nos collaborateurs » conclut la directrice Formalités d'entreprises Elisabeth Bouvart.

*Les collaborateurs du CFE accompagnent les chefs d'entreprise dans toutes leurs formalités déclaratives.*

## LES FORMALITÉS À L'INTERNATIONAL

C'est aussi auprès de la direction Formalités d'entreprises que les exportateurs du département font légaliser les documents devant obligatoirement accompagner leurs expéditions partout dans le monde, en dehors de l'Europe. Quel que soit le mode de transport utilisé, l'entreprise exportatrice doit remplir un certificat d'origine précisant ses coordonnées et celles du destinataire, le pays d'origine et la description détaillée des marchandises exportées et fournir ses factures commerciales et attestations règlementaires en fonction des destinations. Là encore, les recommandations des conseillers de la CCIO et leur connaissance de la règlementation sont précieuses… Environ 15 000 demandes de légalisation sont traitées chaque année par les trois CFE de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, qui gèrent aussi la délivrance d'une centaine de « carnets ATA » par an, documents d'exportation temporaire pour des matériels de démonstration ou des échantillons commerciaux.

## L'ENREGISTREMENT DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Troisième volet de l'activité de la direction Formalités d'entreprises, l'enregistrement des contrats d'apprentissage ; ceux-ci lient un jeune, un centre de formation des apprentis et une entreprise ressortissante de la Chambre de commerce et d'industrie. Un imprimé Cerfa doit être complété par l'entreprise, précisant le nom du maître d'apprentissage, ses diplômes et expériences. Il doit être accompagné d'un certain nombre de justificatifs, signé par l'entreprise et par le jeune - ou ses parents s'il est mineur -, visé par le centre de formation des apprentis et enregistré pour être valable. Les conseillers vérifient la conformité des pièces fournies et des mentions prévues au contrat (salaire, horaires,…). Ils informent l'entreprise des aides possibles, de la législation, des règlementations fiscales… et ont quinze jours pour enregistrer le contrat, une non-réponse dans ce délai entraînant une acceptation tacite. Ils se chargent ensuite de le diffuser à la DIRECCTE pour contrôle, à l'URSSAF, aux caisses de retraites, à l'inspection de l'apprentissage, etc. Cette activité est principalement concentrée entre le 1er juin et le 30 novembre de chaque année, période légale de signature des contrats d'apprentissage, quelques dossiers étant néanmoins à traiter tout au long de l'année en cas de rupture de contrat, d'avenant ou de dérogation. Comme les formalités d'immatriculation d'entreprise, les contrats d'apprentissage peuvent être déclarés en ligne : les conseillers apportent toute leur aide technique pour l'utilisation du site national www.apprentissage.cci.fr. Chaque année, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise enregistre plus de 2 000 contrats d'apprentissage et une permanence téléphonique assurée tous les jours de 8h30 à 17h30 répond à plus de 15 000 appels.

## LE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE CHAMBERSIGN

Enfin, la direction Formalités d'entreprises prend en charge la délivrance de la signature électronique ChamberSign qui permet aux chefs d'entreprises d'authentifier leurs échanges sur internet et de sécuriser

leurs accès informatiques et documents électroniques. Ils peuvent ainsi effectuer des téléprocédures, déclaration de TVA, système d'immatriculation des véhicules, URSSAF,… répondre en ligne à des marchés publics, envoyer des recommandés dématérialisés… Garantissant l'origine, l'intégrité et la confidentialité des documents transmis, la signature électronique s'obtient, sur demande via le site www.chambersign.fr, sous la forme d'une carte à puce ou d'une clé USB. La Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise gère à ce jour plus de deux cents certificats, et constate une demande croissante de cet outil aussi fiable qu'une signature manuscrite.

**>Contact**

*Beauvais*
*03 44 79 80 81 - cfebvs@cci-oise.fr*

*Compiègne*
*03 44 23 11 11 - cfecpe@cci-oise.fr*

*Nogent-sur-Oise*
*03 44 55 35 88 - cfengt@cci-oise.fr*

*Les 22 et 27 septembre, les deux premiers groupes Dinamic entreprises pilotés par la CCI de l'Oise finalisaient leur parcours d'accompagnement de neuf mois par un bilan des résultats déjà obtenus et les perspectives de mise en œuvre des plans d'actions élaborés.*

*Le club logistique récemment créé par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise s'est réuni mi-octobre dans les locaux de « Paris-Oise », sur le site stratégique de Longueil-Sainte-Marie, dernière porte logistique avant Paris. Un projet de port fluvial complétera l'équipement de ce site et fixera sur l'Oise les activités nouvelles liées au canal Seine Nord. Une trentaine de participants ont assisté aux présentations et pris part aux débats, portant sur les travaux en cours sur l'Oise, le projet de canal, l'équipement du port et ses services associés.*

*La CCI de l'Oise est la première en France à mettre gratuitement à la disposition de ses visiteurs une borne internet. Cette dernière permet d'accéder à tous les usages classiques d'un ordinateur en ligne (navigation internet, utilisation d'outils bureautiques …) et d'enregistrer les données sur une clé USB ou une carte mémoire. Actuellement en phase de test, la borne a été installée en octobre dans le hall d'accueil à Beauvais et se trouve depuis début novembre dans les locaux de la CCIO à Nogent-sur-Oise.*

*La 2ème édition du forum régional dédié au Volontariat International/Emploi en Entreprise s'est déroulée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, le 21 octobre dernier, et a réuni l'ensemble des partenaires à l'international en Picardie. Les entreprises ont pu échanger avec CCI International Picardie, UBIFRANCE, les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, la COFACE et le Conseil Régional de Picardie. Les représentants de trois d'entre elles, Griset, Boutté SAS et SDP, se sont vus remettre le trophée régional VIE saluant leur exemplarité dans l'utilisation du dispositif. Un speed meeting s'est engagé dans l'après-midi entre une dizaine d'entreprises ayant des projets à l'international et une quarantaine d'étudiants prêts à s'investir dans une expérience à l'étranger.*

## CHIFFRE D'AFFAIRES* DES ENTREPRISES DE L'OISE

*(Source : Trésorerie Générale de l'Oise – unité : million d'euros)*

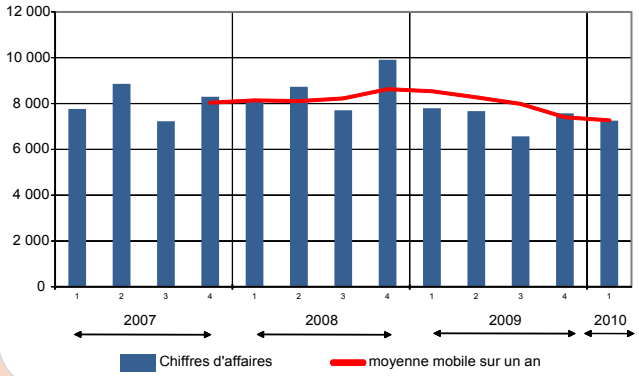


Malgré le creux du printemps 2009, le chiffre d'affaires des entreprises de l'Oise a été relativement stable au cours de l'année écoulée, avec une moyenne trimestrielle de 7,5 milliards d'euros. L'année 2010, qui avait commencé sur les mêmes tendances, enregistre une évolution positive au deuxième trimestre, la hausse s'établit à 9,7% par rapport au trimestre précédent et à 3,8% en glissement annuel.

**Le chiffre d'affaires indiqué est celui des entreprises qui déclarent selon le régime réel normal et qui déposent leurs déclarations de chiffre d'affaires dans le département, quelle que soit la localisation de leurs établissements.*

## LES INVESTISSEMENTS* DES ENTREPRISES DE L'OISE

*(Source : Trésorerie Générale de l'Oise – Unité : million d'euros)*

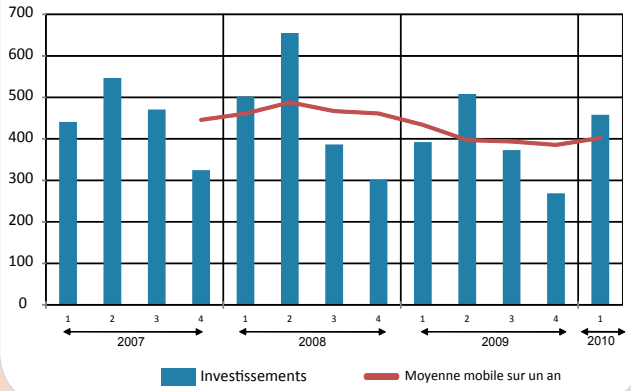


Les investissements suivent toujours la même courbe annuelle avec une hausse significative au deuxième trimestre. Cette année, elle atteint 23% par rapport au trimestre précédent. Le niveau atteint est le plus élevé depuis l'effondrement de l'été 2008.

**Le montant des investissements est reconstitué à partir de la TVA déductible sur les immobilisations inscrites au bilan et concerne les entreprises qui déclarent selon le régime normal. Les investissements sont issus des déclarations déposées au cours des trimestres indiqués. Ne sont pas pris en compte les investissements réalisés par les entreprises relevant de la DGE.*

## AUTORISATION DE COMMERCES DE PLUS DE 1000m²

*(Source : Préfecture de l'Oise – unité : m²)*

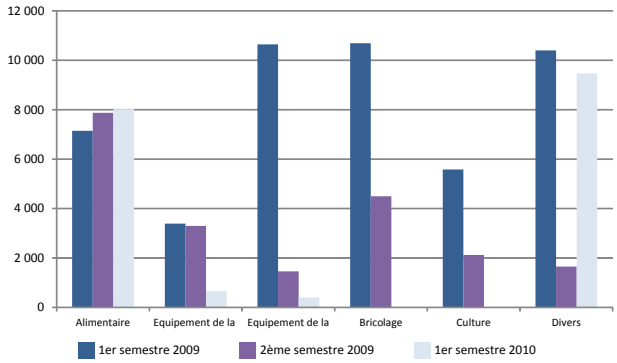


Le premier semestre 2009 avait enregistré une réelle progression des surfaces commerciales autorisées en CDAC, correspondant en partie à l'assouplissement des conditions d'implantation des grandes surfaces, intervenu en début d'année. Un tassement de cet effet a été ressenti dès le 2ème semestre avec 17 300 m² autorisés contre 48 000 au premier semestre. On note cependant un bon dynamisme dans les surfaces alimentaires. La forte hausse enregistrée en « divers » correspond au projet de la « Rue du Shopping » à Saint Maximin.

## LES EFFECTIFS SALARIES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

*(Source : Urssaf – Unité : nombre de salariés)*

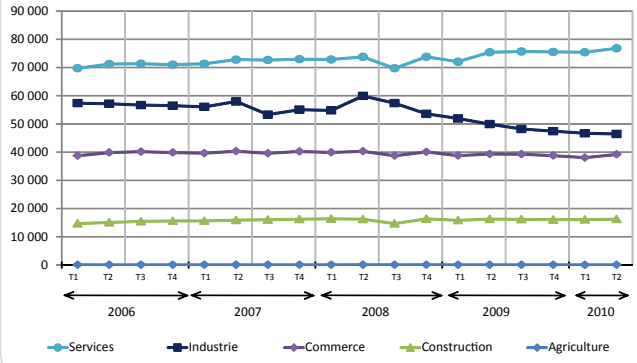


La baisse de l'activité économique enregistrée en 2008 a entraîné une perte d'effectifs dans l'industrie. Depuis, l'évolution a été positive pour les services dont les emplois sont repartis à la hausse dès le 2ème trimestre 2009. Par contre, l'industrie a continué de souffrir jusqu'à la fin 2009 : c'est seulement depuis le début de cette année que les effectifs semblent se stabiliser.

**D'autres informations sur www.oise.cci.fr et sur la publication Oise Conjonctures**

# EXPERTISE JURIDIQUE

## RECOUVREMENT DE CREANCES

## Un moyen simple, rapide et à moindre frais pour recouvrer une somme due : « l'injonction de payer »

**Si, malgré vos nombreuses relances, votre client persiste à ne pas vous payer alors que le délai de paiement que vous lui aviez consenti est échu, vous pouvez recourir à la procédure d'injonction de payer dont le régime est défini aux articles 1405 et suivants du code de procédure civile.**

Pour initier votre démarche judiciaire dont la simplicité, la rapidité et le faible coût présentent des avantages certains, vous devrez vous procurer un formulaire CERFA n°12946*01 ou 12286*01, téléchargeable sur le site du Greffe du Tribunal de Commerce, document sur lequel vous compléterez l'identité des parties, l'objet de la requête ainsi que la somme réclamée dûment causée. Pour ce faire, il vous faudra joindre également un bon de commande, un contrat commercial, la copie de la facture impayée, la lettre de mise en demeure….enfin, tout élément permettant au juge de se prononcer sur le fondement de la créance.

Attention : le Tribunal compétent est celui dans lequel le débiteur a son siège social, votre demande devra donc y être adressée accompagnée d'un chèque, à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce en question, dont le montant est indiqué sur le site du Greffe (à ce jour 38,87 euros).

Dès lors que le juge est en possession de la totalité des éléments requis, deux hypothèses peuvent être retenues :

Soit il estime que la requête n'est pas justifiée, il la rejette et dans ce cas, le créancier ne dispose d'aucun recours contre l'ordonnance rendue et il ne lui reste par conséquent qu'à engager une procédure judiciaire de droit commun pour obtenir le remboursement de la créance.

Soit le juge estime que la requête est justifiée, il rend alors une ordonnance portant « injonction de payer » qu'il adresse à l'entreprise demanderesse.

Nanti de ce document, il vous faut alors le faire signifier, c'est-à-dire avoir recours aux services d'un huissier de justice. Celui-ci délivrera au débiteur cet acte qui contiendra la sommation d'avoir à payer au créancier la somme fixée par l'ordonnance ainsi que les intérêts et frais de Greffe dont le montant sera indiqué, mais également la possibilité de former opposition pour éventuellement faire valoir des moyens de défense.

Une nouvelle fois, à ce stade, deux hypothèses peuvent être retenues :

Soit le créancier forme opposition dans le mois qui suit la signification de l'acte, auquel cas les parties sont convoquées pour être entendues et, faute d'avoir concilié les intéressés, le juge pourra ensuite rendre sa décision.

Soit le créancier n'a pas formé opposition et le requérant peut demander auprès du Tribunal émetteur de l'ordonnance, l'apposition de la formule exécutoire ; cette démarche doit être déposée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai pour former opposition.

Complétée de cette formule exécutoire, l'ordonnance produit les effets d'un jugement définitif, ce qui signifie qu'un pourvoi en appel n'est plus possible par le débiteur.

Il ne reste plus alors qu'à recourir aux services de l'huissier de justice afin que celui-ci procède au recouvrement forcé de la créance concernée, par exemple au moyen d'une saisie de biens mobiliers…

En conclusion, en l'espace d'un laps de temps très court et si le débiteur ne fait pas opposition, vous pourrez recouvrer les sommes qui vous sont dues d'une manière simple, les frais et accessoires étant supportés par la partie adverse.

Pour en arriver là, nous conseillons d'être particulièrement vigilants dans la rédaction de la demande et dans la transmission des pièces liées à la créance, qui ne doivent pouvoir être mises en défaut.

**>Contact**

*Alain Merlin*
*03 44 79 80 41*
*alain.merlin@cci-oise.fr*

# OFFRES DE CESSION REPRISE

**C2010/43**
Cession d'une entreprise de maintenance, tuyauterie et chaudronnerie industrielle. Motif cession : convenance personnelle. Prix cession : 120 K€

**C2010/42**
Cession d'une entreprise spécialisée dans le domaine du gros-œuvre du bâtiment. Motif cession : retraite. Prix cession : 425 K€

**C2010/41**
Cession d'un pressing, blanchisserie, teinturerie. Motif cession : retraite. Prix cession : 110 K€ - vente du droit au bail - Possibilité tout commerce

**C2010/40**
Cession d'un fonds de commerce, Presse, jeux, pêche. Motif cession : convenance personnelle. Prix cession : 100 K€

**C2010/39**
Cession d'une entreprise de courtage en financements. Motif cession : convenance personnelle. Prix cession : 50 K€

**C2010/38**
Cession d'une laverie automatique, blanchisserie professionnelle. Motif cession : convenance personnelle. Prix cession : 65 K€

**C2010/37**
Cession d'une SARL spécialisée dans l'impression numérique, grand format, la plastification et le contre-collage. Motif cession : Retraite liée à des pb de santé. Prix cession : 40 K€

**C2010/36**
Cession d'un studio photographique. Motif cession : changement d'activités. Prix cession : 300 K€ (possibilité vente des murs)

**C2010/34**
Cession d'une cordonnerie traditionnelle. Motif cession : retraite. Prix cession : 125 K€

**C2010/33**
Cession d'une boutique de fleurs. Motif cession : changement d'activités. Prix cession : 73 K€

**C2010/32**
Cession d'un restaurant traditionnel. Motif cession : convenance personnelle. Prix cession : 125 K€

**C2010/28**
Cession d'une entreprise de recyclage et négoce de palettes. Entreprise en redressement judiciaire depuis 2006. Motif cession : retraite. Prix cession : 250 K€

**C2010/27**
Cession d'une entreprise spécialisée dans la conception, la réalisation et le négoce de matériel d'expérimentation en laboratoire. Motif cession : retraite. Prix cession : 240 K€

**C2010/26**
Cession d'un fonds de commerce de confection de produits d'ameublement, sièges et coussinage. Motif cession : retraite. Prix cession : à négocier

**Toutes les offres sur : www.oise.cci.fr**

## Le saviez-vous ?

**Dirigeants, anticipez en toute confidentialité !**
Pour préparer la transmission de votre entreprise, nous vous proposons la réalisation d'un pré-diagnostic transmission gratuit. Vous souhaitez bénéficier du pré-diagnostic : 03 44 79 80 81

**Repreneurs, mettez toutes les chances de votre coté !**
Pour vous aider à pérenniser et développer votre entreprise, nous vous proposons un accompagnement gratuit pendant 3 années. Vous souhaitez bénéficier du dispositif suivi de la jeune entreprise : 03 44 79 80 81

**>Contact**
*CCI de l'Oise*
*Direction industrie et services à l'industrie*
***Tél : 03 44 79 80 81***
*reprise@cci-oise.fr*

# Une transmission réussie : SODIFA à Boran-sur-Oise

En octobre 2009, alors qu'il tentait depuis quelque temps déjà de céder son entreprise familiale créée par son père quarante-cinq ans plus tôt, Christian Prioux a été contacté par la CCI de l'Oise pour l'accompagner dans cette étape importante. A peine son offre a-t-elle été éditée par le pôle cession/reprise de la CCIO qu'un repreneur potentiel de 33 ans inscrit dans la base « repreneurs », Arnaud Lavisse, manifestait son intérêt pour cette société qui conçoit, fabrique et installe des machines pour découper, stocker ou travailler des tissus enduits, bâches, stores, lycras, mousses et autres produits composites. Le conseiller d'entreprise de la CCIO David Lecuillier est alors intervenu comme « facilitateur » dans la transaction : après avoir réalisé un « pré-diagnostic cédant » mettant en évidence les points forts de l'entreprise et ses points d'amélioration, il a accompagné le repreneur dans le montage financier de l'opération, le renseignant sur les aides éventuelles (Oséo, Conseil Régional de Picardie, par exemple) et suggérant même la possibilité d'un crédit vendeur consenti par Christian Prioux. « La Chambre de commerce et d'industrie a levé un à un les obstacles qui se présentaient, me redonnant confiance aux moments de découragement » témoigne Arnaud Lavisse. Le nouveau dirigeant continuera à être accompagné par la CCI au travers du dispositif Dinamic Entreprises (Dispositif Intégré d'Appui Méthodologique pour l'Innovation et la Compétitivité des Entreprises), pour dynamiser et pérenniser sa structure qui compte aujourd'hui douze salariés. Ainsi, avec le soutien du pôle cession/reprise de la CCIO, cédant et repreneur ont pu mener une transaction optimisée, à leur bénéfice mutuel.

# En nous confiant votre taxe d'apprentissage, vous aidez les jeunes de l'Oise et vous préparez l'avenir de vos entreprises

La taxe d'apprentissage a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations à caractère technologique et professionnel. Avec la CCI de l'Oise, vous avez l'assurance que votre taxe sera utilisée au mieux en fonction de vos souhaits et de l'intérêt des entreprises de notre département. En 2010, vous avez été encore plus nombreux que l'année dernière à nous faire confiance. Nous comptons sur vous pour 2011.

CCI 60
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE

Contact : 03 44 55 99 30 - apprentissage@cci-oise.fr
www.oise.cci.fr

CCI FORMATION